

TotalEnergies SE
Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 29 mai 2026
Réponses aux questions écrites

Courrier reçu du FIR (Forum de l'investissement responsable)

Le Président du Conseil d'administration a reçu le 23 avril 2026, par lettre recommandée avec AR, 14 questions écrites de la part du FIR à laquelle était jointe la preuve de la détention d'une (1) action de la Société.

Il sera rappelé, à titre de propos liminaire aux réponses qui sont apportées aux questions écrites du FIR, que la procédure de questions écrites vise à permettre à un actionnaire de poser des questions pour exercer ses droits d'actionnaire de manière éclairée et plus largement pour participer à la vie sociale. Les questions posées ne doivent pas être détournées de leur but et ne doivent notamment pas caractériser un abus de droit, que la jurisprudence applicable sanctionne. Dans ce contexte, et dès lors que le FIR, qui détient une (1) action de la Société, utilise le procédé des questions écrites pour poser de nombreuses questions dans le cadre de leur activité de notation, la Société rappelle qu'elle apporte, et continuera à apporter à l'avenir, des réponses adéquates dans le cadre prévu par l'article L. 225-108 al.3 du Code de commerce.

Question 1 : Transition Juste

Selon l'OIT, une transition juste implique de rendre l'économie plus verte de manière aussi équitable et inclusive que possible pour toutes les personnes concernées, en créant des opportunités d'emploi décent et en ne laissant personne de côté. L'Institut de la Finance Durable la définit comme « une transition vers une économie plus respectueuse de l'environnement comprenant des mesures (i) visant à assurer les perspectives futures des travailleurs, de leurs familles et des communautés impactées, et (ii) reposant principalement sur le dialogue social entre les différentes parties prenantes (travailleurs, communautés vulnérables, entreprises, gouvernements) ».

Cela implique des arbitrages à court et moyen terme de certaines activités, au profit de nouvelles. Cette réalité peut avoir des conséquences sur les salariés de l'entreprise, les travailleurs de la chaîne de valeur, les communautés locales (concernées par les activités de l'entreprise, de ses fournisseurs, sous-traitants et prestataires), les destinataires (directs et indirects) des produits et services de l'entreprise.

Politique et stratégie

- a) *Mentionnez-vous la transition juste au sein de votre organisation et/ou dans vos communications externes ? Si oui, quelle définition avez-vous adoptée ?*
- b) *Avez-vous identifié (avec précision) les secteurs, activités et parties prenantes (travailleurs, clients, fournisseurs, communautés locales) les plus susceptibles d'être affectés par une transition de votre société vers un modèle plus respectueux de l'environnement (cela inclus un modèle bas-carbone mais aussi des enjeux liés à la nature, biodiversité) ?*
- c) *Avez-vous déployé une stratégie spécifique pour planifier et mettre en œuvre un plan de transition juste ? Par exemple, vos instances de gouvernance sont-elles formellement impliquées dans votre politique et votre stratégie dédiées à une transition juste et avez-*

vous mis en place des indicateurs de performance et de suivi (KPIs) ainsi que des échéances ? Disposez-vous d'un budget dédié à la mise en œuvre de ce plan (formation, accompagnement social, dialogue territorial, soutien aux fournisseurs, franchisés...) ? Si oui, comment est-il réparti et suivi ?

- d) *Pouvez-vous détailler comment ce plan a été préparé et les modalités de consultation des parties prenantes (typologie des échanges et des acteurs rencontrés, nombre de rencontres, objectifs) ? Travaillez-vous avec des acteurs locaux (collectivités, ONG, organismes de formation, acteurs de l'emploi) pour co-construire des solutions ?*

Impacts internes et externes

- e) *Quels sont les effets de votre plan de transition sur l'adaptation des emplois et des compétences, les besoins de formation et les éventuelles disparités entre métiers et régions ou pays ? Quelles mesures précises prenez-vous pour y répondre (requalification et montée en compétences) ? Merci de préciser les activités et les catégories de personnel ciblées.*
- f) *Comment intégrez-vous les enjeux de transition juste dans votre politique de droits humains (adaptation des conditions de travail au changement climatique, salaires décentés, droits syndicaux, nouvelles chaînes d'approvisionnement, développement local, droits fonciers, etc.) ?*
- g) *Comment assurez-vous la disponibilité et l'accessibilité (prix abordables) de vos produits/services pour vos clients et les utilisateurs finaux ?*

Réponse à la question 1 :

Réponse à la question 1 a) : La transition juste est explicitement mentionnée et définie dans les publications annuelles ([Sustainability & Climate 2026 Progress Report](#) (Rapport S&C 2026) et [Document d'Enregistrement Universel 2025](#) (DEU 2025) de la Compagnie).

La transition juste est au cœur de notre raison d'être « fournir au plus grand nombre une énergie plus abordable, plus disponible et plus durable ». La Compagnie a la volonté d'accélérer le développement d'un système énergétique décarboné tout en assurant le fonctionnement du système énergétique actuel à un niveau suffisant pour répondre à la demande mondiale et organiser une transition juste, ordonnée et équitable des systèmes énergétiques.

Aujourd'hui, environ 4,6 milliards de personnes ont un niveau d'accès à l'énergie inférieur à ce qui est jugé nécessaire pour permettre un développement humain satisfaisant en termes notamment d'accès aux soins et à l'éducation. En 2050, le monde comptera près de 10 milliards d'habitants. Cette croissance démographique, de même que l'amélioration du niveau de vie des populations les moins favorisées, nécessitent qu'une énergie disponible, abordable et propre soit accessible au plus grand nombre.

Dans un contexte où les effets du réchauffement climatique sont déjà visibles, tous les pays, développés et émergents, sont aujourd'hui confrontés à la nécessité d'une transformation en profondeur, en particulier de leurs systèmes énergétiques. Pour réussir, au-delà des défis technologiques et économiques qu'elle soulève, cette transition doit être juste. Elle doit apporter aux pays les moins développés l'énergie propre, disponible et abordable dont ils ont besoin pour leurs populations en croissance aspirant à l'amélioration de leur niveau de vie. Les pays les plus développés devront, eux, accompagner celles et ceux que cette transition pourrait mettre en difficulté, par exemple parce que leur emploi serait amené à disparaître ou parce que le coût de cette transition les placerait en situation de précarité énergétique.

Réponse à la question 1 b) : L'enjeu de la transition énergétique est double : (i) décarboner les systèmes énergétiques « matures » des pays développés, et (ii) augmenter l'énergie disponible dans le Sud Global et l'Inde en alimentant le développement économique et social par l'électricité bas carbone et non plus le charbon.

Concilier le développement économique et social et la lutte contre le changement climatique nécessite une approche pragmatique de déploiement de technologies bas carbone à l'échelle mondiale en prenant en compte leur coût (*cost merit curve*) et leur maturité technologique.

Nous sommes conscients des enjeux liés à nos activités et à notre propre transition. Nous sommes en particulier sensibles à l'évolution des compétences de nos employés, à la garantie d'un salaire décent et au dialogue social, comme nous y encouragent les principes de l'Organisation internationale du travail en matière de transition juste et l'Accord de Paris. Nous menons également des actions vis-à-vis de nos clients, de nos fournisseurs et plus généralement des communautés et des pays où nous opérons.

- 100 000 collaborateurs : assurer l'employabilité, l'égalité des chances, la protection sociale et l'attractivité des métiers.
- ~120 pays hôtes : participer aux projets de transition énergétique des États en promouvant une conduite des affaires responsable et transparente.
- Les communautés : contribuer à leur résilience et à un développement socio-économique durable, via un dialogue permanent.
- Des millions de clients : accompagner la transition de la consommation vers une énergie bas carbone et accessible.
- 100 000 fournisseurs : encourager la réduction de l'impact environnemental et promouvoir le respect des droits humains.

Réponse à la question 1 c) : Le Conseil d'administration de la Société a engagé la Compagnie depuis 2020 dans une stratégie de transition pour la transformer en une compagnie multi-énergies intégrée.

La stratégie de transition de la Compagnie vise, d'une part, à contribuer à la construction d'un nouveau système énergétique décarboné fondé sur l'électricité et les renouvelables, dans lequel le gaz joue un rôle utile comme énergie de transition flexible, et d'autre part, à accompagner cette transition juste, ordonnée et équitable de décroissance des énergies fossiles, notamment dans les pays émergents qui aspirent légitimement au développement économique et social pour leurs populations sur le long terme.

Notre plan de transition juste est décrit aux pages 12, 13 et 14 du Rapport S&C 2026 et aux pages 275 à 278 du DEU 2025, documents revus et approuvés par le Conseil d'administration. Il inclut une description des progrès effectués en 2025 ainsi que de nos objectifs sur la période 2026-2030.

A titre d'exemple, concernant l'*upskilling* et la reconversion des collaborateurs : dans le cadre de son plan de transition juste, TotalEnergies a conçu le programme « Visa pour TotalEnergies » comme un programme d'*upskilling* global, visant à préparer l'ensemble des salariés, partout dans le monde, aux nouveaux enjeux de la Compagnie et de la société, et à accompagner l'évolution de leurs compétences. Ce programme de formation pluriannuel se déploie en plusieurs saisons consacrées chacune à un volet clé de la transition de la Compagnie. Les deux premières saisons ont permis de former plus de 30 000 collaborateurs aux enjeux climatiques et aux réponses apportées par notre ambition puis, en 2023 aux

fondamentaux de l'électricité, principal levier de réduction de l'empreinte carbone du mix énergétique. En 2024 et 2025, le programme s'est poursuivi avec l'ambition d'accélérer l'appropriation des outils d'IA générative au service de la performance collective. Cela s'est concrétisé par la mise à disposition progressive de licences Copilot pour Microsoft 365 et Microsoft Power Platform, adossée à une formation sur la prise en main de ces nouveaux outils.

De même, concernant les programmes avec les pays hôtes/les pays producteurs et les programmes territoriaux :

TotalEnergies accompagne les pays producteurs vers une transition énergétique juste, en mettant en place des programmes visant à diversifier les sources d'énergie et à réduire la dépendance aux énergies fossiles, avec notamment l'ambition de donner accès au *clean cooking* à 100 millions de personnes en Afrique et en Inde d'ici 2030.

TotalEnergies a l'ambition de fournir une énergie accessible au plus grand nombre. Le programme « Accès à l'énergie », lancé en 2011 par TotalEnergies, avait pour objectif d'apporter, avant 2025, une solution d'éclairage solaire à 25 millions de personnes sans accès à l'énergie. Cet objectif a été atteint avec un an d'avance. Cette mission se poursuit notamment en venant en aide aux populations touchées par des événements climatiques extrêmes (ex. Ouragan Melissa en Jamaïque) ou encore en proposant des solutions de lampadaires solaires.

Conduire la reconversion des sites industriels de la Compagnie dans une volonté de transition juste et de support à la transition énergétique est un autre aspect de son ancrage dans les territoires. Cette reconversion tient compte de l'évolution des marchés afin de proposer une offre de produits bas carbone à ses clients et partenaires et maintenir des emplois dans les bassins économiques concernés. Ainsi, les sous-traitants des sites concernés sont accompagnés par TotalEnergies pour leur permettre de s'adapter à la transition de leurs métiers et des compétences de leurs salariés : des formations sont mises en place afin de faire évoluer les compétences de leurs collaborateurs notamment vers les nouveaux métiers de la transition énergétique. Des projets portés par d'autres industriels peuvent être suivis afin de faciliter l'implantation de nouvelles unités industrielles sur le foncier rendu disponible par nos sites industriels en reconversion. Une Convention Volontaire de Développement Économique et Social (CVDES) est systématiquement mise en œuvre pour accompagner le site et son écosystème dans cette phase de mutation (sous-traitants, parties prenantes, tissu de petites entreprises locales etc.). TotalEnergies réaffirme ainsi son engagement aux côtés des acteurs locaux et des bassins d'emploi dans lesquels elle opère.

- Sur la plateforme de Grandpuits, TotalEnergies déploie le projet de conversion du site vers une plateforme « zéro pétrole » annoncé en septembre 2020 et représentant un investissement prévu de plus de 500 millions d'euros. Il comprendra notamment des unités de production de carburants d'aviation durables et de recyclage chimique de plastiques, ainsi que la production d'électricité photovoltaïque et son stockage par batteries. La CVDES signée entre les pouvoirs publics et TotalEnergies, d'un budget de près de 5 millions d'euros fléchés vers les bassins d'emplois de Grandpuits et de Gargenville, a été clôturée, en 2024, avec, à date, 5 projets tiers accompagnés et 78 emplois programmés.
- Sur la plateforme de Lacq, TotalEnergies recherche et instruit des projets industriels tiers pouvant s'y implanter en partenariat avec la région Nouvelle-Aquitaine, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) Pau-Béarn, le groupement d'intérêt public Chemparc, la Communauté de communes de Lacq-Orthez, et sa filiale Sobegi. Avec son projet de recyclage de terres rares à partir d'aimants permanents présents dans les moteurs électriques et de séparation de terres rares lourdes, Carester prévoit d'investir 180 millions

d'euros et de créer plus de 90 emplois sur le bassin de Lacq. Les moyens coordonnés des acteurs du territoire, dont TotalEnergies, ont ainsi permis de lancer des initiatives liées à la transition énergétique pour tourner ce site vers l'industrie de demain.

Par ailleurs, TotalEnergies soutient la création ou le maintien d'emplois pérennes en France en octroyant des prêts à des PME en particulier à celles portant des projets contribuant à la transition écologique et énergétique. De 2023 à 2025, des prêts ont été octroyés à 437 projets de PME pour un montant total de 15,6 millions d'euros et plus de 11 000 emplois soutenus.

Réponse à la question 1 d) : TotalEnergies met en place des démarches de dialogue avec ses parties prenantes à tous les niveaux de son organisation. Conformément au référentiel de la Compagnie en matière sociétale, les parties prenantes sont identifiées, cartographiées et hiérarchisées selon leurs niveaux d'attente et d'implication. Cette démarche vise à lister au niveau des filiales de la Compagnie et des sites (dépôts, raffineries, etc.) les principales parties prenantes, à les catégoriser, et à programmer des réunions de consultation pour mieux comprendre leurs attentes, préoccupations et opinions. Cela permet ensuite de définir des plans d'action pour gérer les impacts des activités et prendre en compte les besoins de développement locaux afin de construire une relation de confiance dans la durée.

Un processus de dialogue structuré est engagé et maintenu avec les parties prenantes, en premier lieu au niveau local. Les filiales gèrent les relations avec la société civile et sont encouragées à dialoguer avec les organisations non gouvernementales (ONG). Par ailleurs, en central, les directions concernées de la Société veillent au maintien du dialogue avec les parties prenantes de TotalEnergies. La direction *Sustainability & Climate* assure le lien entre la Compagnie et la société civile, représentée notamment par les ONG et les grandes institutions et agences multilatérales (Pacte mondial par exemple).

Les modalités de dialogue et de consultation avec les parties prenantes concernées par notre plan de transition juste figurent en pages 13 et 14 du Rapport S&C 2026 et en pages 276 à 278 du DEU 2025.

A titre d'exemple :

Nous considérons l'écoute comme une composante indispensable d'une transition juste. Le dialogue social y contribue en premier lieu.

TotalEnergies entretient un dialogue régulier avec ses salariés et leurs représentants, qui ont une place et un rôle privilégiés, notamment dans les échanges avec les équipes de direction. Le dialogue social fait partie des piliers de l'entreprise. Il comprend tous types de négociation, de concertation, de consultation ou d'échanges d'informations entre les directions des entités de TotalEnergies, les salariés et leurs représentants, sur les enjeux économiques et sociaux et relatifs à la vie de l'entreprise. Les thèmes couverts par le dialogue social varient selon les sociétés mais certains sont communs tels que l'hygiène et la sécurité, la durée du travail, les rémunérations, la formation ou l'égalité des chances. La Compagnie veille à entretenir ce dialogue tant au niveau local qu'au niveau des sièges ou en central à travers sa participation à des instances ou la négociation d'accords. Dans les pays où la législation ne rend pas obligatoire une représentation des salariés, les filiales s'attachent à mettre en place une telle représentation.

TotalEnergies a également adhéré en décembre 2017 à l'initiative mondiale *Global Deal*, partenariat pluripartite qui vise à inciter les gouvernements, les entreprises, les syndicats et autres organisations à prendre des engagements concrets afin de favoriser le dialogue social à tous les niveaux et à apporter des réponses concrètes pour concilier performance économique et progrès social. Le *Global Deal* promeut l'idée qu'un dialogue social efficace peut contribuer au travail décent et à des emplois de qualité et, ce faisant, à plus d'égalité et

à une croissance inclusive au bénéfice des travailleurs, des entreprises tout comme de la société civile. En 2025, TotalEnergies a poursuivi le partage de ses bonnes pratiques avec les entreprises membres du *Global Deal*.

En France, depuis 2022, des *Think Tanks* permettent de dialoguer avec les parties prenantes sur les enjeux régionaux liés aux énergies et à la transition énergétique (acceptabilité des énergies renouvelables, compétences, sobriété, enjeux technologiques, choix énergétiques, transition juste...). Ils ont permis de rassembler plus de 1 100 participants et de produire des pistes de recommandations et d'actions qui ont fait l'objet de publications par région et ont été partagées avec les parties prenantes. En 2025, un cycle de rencontres a été mené dans chaque région sur la sobriété pour échanger sur les leviers activables pour réduire les consommations et, plus globalement, l'impact environnemental. Cette démarche a donné lieu à une publication « Sobriété énergétique : un défi collectif au cœur des territoires » présenté à l'occasion du Salon des Maires et des Collectivités Locales 2025.

Réponse à la question 1 e) : Le maintien de l'employabilité des collaborateurs sur le long terme est l'un des enjeux sociaux de la Compagnie et fait partie des facteurs clés de la réussite du projet d'entreprise, dans le cadre d'une transition juste. Le déploiement de la stratégie de transition de la Compagnie en une compagnie multi-énergies intégrée nécessite d'accompagner les collaborateurs dans leur montée en compétence et de créer des passerelles entre les métiers actuels et les métiers des énergies renouvelables ou de l'électricité, pour disposer des compétences clés au rythme de la transition.

Pour répondre aux évolutions liées à la transition énergétique, TotalEnergies s'appuie sur un modèle d'apprentissage robuste et un accompagnement individuel adapté à la transition et à l'évolution des métiers et des technologies. Notre modèle d'apprentissage combine des dispositifs d'apprentissage sur le terrain, apprentissage entre pairs et formation, un programme d'*upskilling* global (Visa pour TotalEnergies) et des dispositifs de montée en compétences.

A titre d'exemple, la Compagnie a notamment mis en place depuis 2022, des parcours accélérateurs d'intégration proposant à de jeunes diplômés d'acquérir une première expérience dans les métiers de toutes les énergies, pétrole et gaz, mais aussi électricité (solaire, éolien, batteries, centrales à gaz) et les molécules décarbonées (hydrogène et biogaz). D'une durée de 2 ans et demi, ils s'articulent autour de missions successives de plusieurs mois permettant de créer des promotions de jeunes talents multi-énergies.

Par ailleurs, la Compagnie accompagne l'évolution et la transformation des activités, comme :

- Au Marketing & Services, avec des formations pour le personnel des stations-service qui ont été développées autour des spécificités des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Depuis 2023, plus de 500 exploitants, gérants et équipes commerciales ont été formés sur le sujet. Ces formations se poursuivent en 2026 pour continuer à accompagner le déploiement des nouvelles bornes opérées par la Compagnie.
- Au sein de la branche OneTech qui poursuit son évolution d'organisation pour soutenir l'ambition technologique de la Compagnie.
- Au Raffinage-Chimie avec le projet de transformation de la raffinerie de Grandpuits en une plateforme zéro pétrole orientée vers les nouvelles énergies et les activités bas carbone (projet majeur de redéploiement industriel, sans licenciement, ni mobilité forcée).

La stabilité des effectifs par secteur d'activité et par zone géographique ainsi qu'un faible taux de *turn-over* au sein de la Compagnie démontrent l'efficacité de l'accompagnement effectué pour préserver l'employabilité des salariés de la Compagnie sur le long terme. Les données chiffrées sur ce qui précède figurent notamment aux pages 373 à 376 du DEU 2025.

Pour plus d'informations sur le sujet, en particulier en ce qui concerne des indicateurs en matière de formation et de développement de compétences, il convient de se référer aux pages 386 à 389 du DEU 2025 et, plus largement, à l'ensemble de la documentation ESG accessible sur la page « Documentation ESG » du site internet TotalEnergies.com (accessible [ici](#)) (répartition par type de formation dispensée).

Réponse à la question 1 f) : Nous sommes conscients des enjeux liés à nos activités et à notre propre transition. Nous sommes en particulier sensibles à l'évolution des compétences de nos employés, à la garantie d'un salaire décent et au dialogue social, comme nous y encourageons les principes de l'Organisation internationale du travail en matière de transition juste et l'Accord de Paris. Nous menons également des actions vis-à-vis de nos clients, de nos fournisseurs et plus généralement des communautés et des pays où nous opérons.

Les principaux enjeux liés aux effets de l'activité de la Compagnie quant au respect des droits humains ont été identifiés selon la méthodologie du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'Homme (UNGP) pour les « sujets saillants », c'est-à-dire les droits humains qui risquent d'être le plus gravement affectés par l'impact négatif des activités de l'entreprise ou de celles de ses relations d'affaires.

La démarche de TotalEnergies en matière de respect des droits humains s'appuie sur son Code de conduite, des engagements solides formalisés, une organisation dédiée, un programme de sensibilisation et de formation et des dispositifs d'évaluation et de suivi pour mesurer l'efficacité des actions de la Compagnie. TotalEnergies s'engage notamment à respecter, partout où la Compagnie exerce ses activités, les droits humains internationalement reconnus en particulier par la Déclaration universelle des droits de l'Homme, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT), les Principes directeurs des Nations unies pour les entreprises et les droits de l'Homme, les Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et les Principes Volontaires sur la Sécurité et les Droits de l'Homme (VPSHR). Le Document d'Information sur les droits humains dont TotalEnergies a publié la troisième édition en janvier 2024, décrit l'approche de la Compagnie en matière de droits humains conformément aux recommandations du Guide de *reporting* des Principes directeurs des Nations unies.

Pour traiter les sujets saillants en matière de droits humains, TotalEnergies prend des mesures sur les lieux de travail de ses salariés en mettant en place un environnement de travail dans lequel les personnes sont traitées avec respect et dignité, sans crainte d'intimidation ou de harcèlement. La Compagnie porte une attention particulière aux points suivants :

- interdire le travail forcé et le travail des enfants ;
- proscrire toute forme de discrimination, qu'elle soit liée à l'origine, au sexe, à l'âge, au handicap, à l'orientation ou à l'identité sexuelle, ou à l'affiliation à un groupe politique, religieux, syndical ou à une minorité ;
- prendre les dispositions nécessaires pour assurer des conditions de travail décentes ;
- garantir la santé et la sécurité des personnes ;

- garantir un salaire décent à tous les salariés ;
- veiller à l'égalité salariale entre femmes et hommes ;
- promouvoir la diversité et le respect de l'autre sur le lieu de travail ;
- respecter la liberté d'association et de négociation collective.

Le Code de conduite de la Compagnie s'adresse également aux fournisseurs de biens et services qui doivent appliquer des standards au moins équivalents à ceux de la Compagnie, en particulier concernant leurs collaborateurs. La relation entre TotalEnergies et ses fournisseurs repose ainsi sur l'adhésion à certains principes directeurs qui précisent les engagements attendus par TotalEnergies notamment dans le domaine du respect des droits humains au travail, de la protection de la santé, de la sûreté et de la sécurité.

Ces principes qui régissent nos relations avec nos fournisseurs constituent le socle des relations durables que la Compagnie souhaite construire avec eux. Ils reposent sur les principes énoncés dans le Code de conduite de la Compagnie.

TotalEnergies attend de ses fournisseurs directs (rang 1) qu'ils y adhèrent et qu'ils veillent à ce que leurs propres fournisseurs et sous-traitants les respectent également.

Le Code de conduite précise également les engagements de la Compagnie à l'égard des communautés locales, en particulier :

- respecter les droits des communautés locales en identifiant, en prévenant et en limitant tout impact négatif sur leur environnement et leur mode de vie et en y remédiant le cas échéant ;
- chercher systématiquement à instaurer le dialogue le plus en amont possible pour nouer des relations durables avec les communautés, et être attentif à leurs opportunités de développement ;
- concevoir et mettre en œuvre des mécanismes de réclamation et des mesures correctives, en particulier à l'intention des groupes vulnérables dont les populations autochtones.

TotalEnergies accompagne également les pays producteurs vers une transition énergétique juste, en mettant en place des programmes visant à diversifier les sources d'énergie et à réduire la dépendance aux énergies fossiles, avec notamment l'ambition de donner accès au *clean cooking* à 100 millions de personnes en Afrique et en Inde d'ici 2030.

Réponse à la question 1 g) : TotalEnergies entend répondre aux défis de la transition énergétique en apportant notamment aux pays les moins développés, l'énergie dont ils ont besoin pour leurs populations en croissance aspirant à l'amélioration de leur niveau de vie. Pour ce faire, la Compagnie accompagne ses clients dans la transition de leur consommation vers une énergie bas carbone et accessible.

Ainsi, TotalEnergies a annoncé, à l'occasion du Sommet pour le *Clean Cooking* organisé par l'Agence Internationale de l'Énergie à Paris (AIE) en 2024, son ambition de donner accès au *clean cooking* à 100 millions de personnes en Afrique et en Inde d'ici 2030. Pour y parvenir, TotalEnergies prévoit d'investir plus de 400 millions de dollars dans le développement du GPL (Gaz de Pétrole Liquéfié) destiné à la cuisson. En outre, pour rendre le *clean cooking* abordable au plus grand nombre, la Compagnie entend développer l'usage de technologies digitales *pay-as-you-cook*, qui permettent au client de ne payer qu'au fur et à mesure de l'usage de la bouteille de GPL au lieu de devoir avancer la totalité de la valeur du volume de

la bouteille. En substituant du GPL (une énergie fossile) sous forme de gaz en bouteille au bois et au charbon de bois, le *clean cooking* a un effet positif sur la santé des personnes, l'environnement et l'économie. L'usage du GPL est en effet plus efficace pour la cuisson et moins émetteur de CO₂ que le charbon de bois. Il améliore la qualité de l'air, réduisant ainsi les risques de complications respiratoires et de maladies cardiovasculaires. Il permet également de réduire certains impacts négatifs de l'usage de la biomasse traditionnelle, notamment sur les femmes (gain de temps facilitant l'accès à l'éducation, à l'emploi ou à l'entrepreneuriat et à l'autonomie financière) ou sur l'environnement (déforestation).

TotalEnergies a également lancé des initiatives pour accompagner celles et ceux que cette transition pourrait mettre en difficulté, par exemple parce que le coût de cette transition les placerait en situation de précarité énergétique.

En France, TotalEnergies Electricité et Gaz France a mis en place un certain nombre d'actions visant à lutter contre la précarité énergétique et aussi à aider les clients à réduire leur consommation d'énergie, et donc le montant de leurs factures. De même, depuis 2023 la Compagnie s'engage à soutenir le pouvoir d'achat des conducteurs en plafonnant le prix des carburants dans ses stations-service françaises. Le 30 avril 2026, afin de protéger ses clients face au choc pétrolier mondial observé depuis le début du conflit dans le Golfe, TotalEnergies a mis à jour les mesures annoncées en mars 2026, en s'engageant à maintenir sa politique de plafonnement des prix jusqu'à la fin du conflit au Moyen-Orient.

En conclusion, des efforts reconnus : en 2025, TotalEnergies a obtenu du WBA (*Word Benchmarking Alliance*) le meilleur score pour la thématique « *Just Transition* », au classement général (sur près de 2 000 entreprises) et au sein du secteur oil & gas (où 94 entreprises ont été évaluées à l'échelle mondiale).

Question 2 – Niveau de vie décent dans la chaîne de valeur

Un niveau de vie décent est en partie assuré par le versement d'un salaire décent, mais pas que : protection sociale, avantages financiers...

Pour rappel, le salaire décent est défini par le Global Living Wage comme « La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la provision pour les événements imprévus ».

Cette rémunération doit également permettre au salarié et à sa famille de prendre part à la vie en société (loisir, accès à la communication...). Le salaire décent, dont le montant varie d'un endroit à l'autre selon les coûts de la vie, ne doit donc pas être confondu avec le salaire minimum éventuellement adopté à un niveau national.

L'ensemble de la question concerne :

- *Les salariés de votre chaîne de valeur (hors effectifs propres), en amont (salariés des fournisseurs, prestataires, sous-traitants...) et en aval (franchises...)*
- *Le personnel non-salarié comme les travailleurs indépendants, le personnel intérimaire ou sous contrat.*

La question ne concerne donc pas le personnel salarié de votre société et de ses filiales.

Comment garantissez-vous, évaluez-vous et faites-vous respecter un niveau de vie décent pour les travailleurs de l'ensemble de votre chaîne de valeur (salaires, primes, protection sociale, avantages), depuis l'identification des risques et des populations concernées jusqu'à

la sélection, le suivi, les résultats obtenus et la gestion des manquements chez vos fournisseurs et partenaires ?

Réponse à la question 2 :

Nous faisons le nécessaire pour que les conditions de travail soient décentes non seulement sur nos sites, mais également sur ceux de nos fournisseurs à risques - ce qui inclut notamment l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants, la non-discrimination et l'accès à des syndicats, ainsi que la garantie de pouvoir rapporter aux ressources humaines tout dysfonctionnement éventuel.

Avec nos fournisseurs et prestataires, nous veillons aux intérêts de chaque partie, dans le respect de conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable. Nous pensons que la construction de relations durables repose sur le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements, mais aussi sur des références partagées. Aussi nous leur demandons de :

- respecter et faire respecter par leurs propres fournisseurs, certains principes directeurs, issus de notre Code de conduite, et qui constituent les fondements de la relation durable que nous souhaitons construire avec eux ;
- être particulièrement attentifs au respect des normes et procédures en matière de droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés, ainsi que des salariés de leurs propres fournisseurs ;
- accepter d'être audités afin d'évaluer et d'améliorer continuellement le respect de ces principes.

Selon les principes qui régissent nos relations avec nos fournisseurs, ceux-ci doivent s'assurer que les conditions de travail et de rémunération des salariés préservent la dignité humaine et sont conformes aux principes définis par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et par les Conventions Fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail. De manière concrète, cela couvre les sujets suivants : interdiction et prévention du travail des enfants ; interdiction et prévention du travail forcé ; conditions de travail, rémunération et indemnisation ; protection de la santé, sûreté et sécurité ; interdiction et prévention de toute discrimination et harcèlement sur le lien de travail ; liberté d'expression, d'association et de convention collective, liberté de pensée, de conscience et de religion, plaintes et préoccupations.

Des modules de formation explicitant ces principes ont été développés à l'attention des acheteurs de la Compagnie. Une formation aux achats responsables est également obligatoire pour les acheteurs de TotalEnergies Global Procurement.

TotalEnergies est associée à EcoVadis depuis 2023 pour évaluer ses fournisseurs prioritaires en matière de développement durable. EcoVadis réalise une évaluation documentaire permettant d'apprécier la maturité ainsi que la performance des fournisseurs en matière d'environnement, de droits humains, d'éthique et d'achats responsables. Chaque entreprise est évaluée par des analystes indépendants sur des problématiques essentielles en fonction de sa taille, de sa localisation et de son secteur d'activité. La note d'EcoVadis peut être partagée par le fournisseur avec d'autres de ses clients. Elle donne également lieu à un plan d'amélioration.

En 2025, 398 fournisseurs ont été évalués via EcoVadis ou équivalent. 95% d'entre eux ont obtenu une note supérieure à 45/100, note au-delà de laquelle EcoVadis considère que le fournisseur est « engagé en matière de RSE », et la note moyenne est de 69/100.

Mis en place dès 2016, enrichis depuis 2022, les évaluations sur site des fournisseurs, menées par une tierce partie indépendante, comprennent une visite sur site, une revue documentaire et des entretiens avec les travailleurs qui couvrent les aspects droits humains (tel que travail forcé, travail des enfants, conditions de travail, hygiène et sécurité), et climat.

En 2025, la Compagnie a réalisé l'objectif d'évaluer 200 fournisseurs sur site. Au total, depuis 2023, la Compagnie a évalué plus de 800 fournisseurs prioritaires dans plus de 75 pays. La Compagnie veille à ce que ses fournisseurs soient engagés dans une démarche de progrès continu. Ainsi, en cas de carence observée lors de l'évaluation sur site, un fournisseur doit obligatoirement mettre en place un plan d'action, suivi par les équipes TotalEnergies et dont l'efficacité est vérifiée par un prestataire externe indépendant.

Parmi les 800 fournisseurs évalués depuis 2023, plus de 400 ont mis en œuvre des améliorations vérifiées concernant, entre autres, la gestion des déchets dangereux, l'accès à des mécanismes d'alerte ou le respect des heures de travail dans le respect des lois locales.

Question 3 – Impact sociaux de l'Intelligence Artificielle

Comment l'IA générative influence-t-elle la gestion de votre capital humain / de vos ressources humaines (création de postes, suppression de postes, formations, reconversions...) ?

Afin de compléter votre réponse, merci de communiquer des éléments chiffrés :

- *Part de salariés formés à l'IA ;*
- *Part de salariés utilisant l'IA au quotidien ;*
- *Réinvestissement éventuel des gains de productivité pour la formation du capital humain ;*
- *Part des effectifs susceptibles d'être négativement affectés ;*
- *Niveau d'acceptation de l'IA par les salariés (mesuré, par exemple, via l'ajout de questions supplémentaires dans l'enquête annuelle de satisfaction / d'engagement), le cas échéant, ventilé par zone géographique, fonction, niveau de séniorité, niveau de diplôme, âge ou genre ;*
- *Tout autre indicateur pertinent.*

A défaut de disposer d'éléments chiffrés ou d'avoir conduit des enquêtes formalisées, merci de communiquer votre appréciation qualitative de la perception de l'IA par les salariés, en distinguant les principales catégories de population concernées.

Réponse à la question 3 :

TotalEnergies fait de l'intelligence artificielle un outil au service de la valorisation de ses actifs et de l'excellence opérationnelle. La priorité est donnée à tirer la croissance des revenus de nos actifs, plutôt qu'à la réduction des coûts.

La Digital Factory, créée en 2020, constitue un pilier de cette dynamique. Elle rassemble entre la France et l'Inde environ 500 experts du digital et de l'IA, développe, déploie et maintient des applications avancées répondant aux besoins digitaux exprimés par les *business units*, en particulier à travers les programmes stratégiques. Elle a vocation à développer les solutions numériques dont la Compagnie a besoin pour améliorer ses opérations industrielles tant en termes de disponibilité que de coûts, proposer de nouveaux services à ses clients notamment en termes de maîtrise et d'optimisation de leur consommation énergétique, se développer dans les nouvelles énergies décentralisées et réduire son impact environnemental.

Depuis 2020, près de 100 solutions, dont 60% embarquent de l'intelligence artificielle, ont été créées et sont progressivement déployées dans les entités opérationnelles concernées de la Compagnie, nécessitant le pilotage de plus de 10 000 modèles d'IA en production.

Pour plus d'informations sur le sujet, il convient de se référer aux informations accessibles sur la page « Innover pour accélérer la transition énergétique » du site internet TotalEnergies.com (accessible [ici](#)).

Les partenariats stratégiques annoncés en 2025, notamment avec Mistral AI et Aspen Technology (Emerson), illustrent la volonté de la Compagnie de développer l'usage de l'IA pour optimiser les performances opérationnelles, énergétiques et environnementales de ses sites industriels. Ces initiatives s'accompagnent d'un besoin accru en compétences technologiques, data et IA, renforçant les enjeux de formation et d'adaptation des compétences.

A travers des dispositifs complémentaires tels que l'accélérateur de start-up 'TotalEnergies On', la Compagnie soutient l'émergence de solutions digitales innovantes dans le secteur de l'électricité, contribuant indirectement à l'évolution des métiers et à l'enrichissement des compétences internes.

Pour plus d'informations sur le sujet, il convient de se référer aux communiqués de presse publiés par la Compagnie les 12 juin 2025 « *TotalEnergies annonce une collaboration avec Mistral AI pour renforcer l'utilisation de l'intelligence artificielle au service de sa stratégie multi-énergies* » et 22 juillet 2025 « *Data & Digital : TotalEnergies et Emerson signent un partenariat stratégique pour accroître la valeur des données industrielles* » (accessibles respectivement [ici](#) et [là](#)) ou aux informations accessibles sur la page « *TotalEnergies On, notre accélérateur de start-up dans le secteur de l'électricité* » du site internet TotalEnergies.com (accessible [ici](#)).

Le développement des compétences et le maintien de l'employabilité des salariés sur le long terme est l'un des enjeux sociaux de la Compagnie considéré comme l'un des facteurs clés de la réussite de la conduite du projet d'entreprise. La Compagnie a donc décidé de s'appuyer sur un modèle d'apprentissage robuste et un accompagnement individuel adapté à la transition et à l'évolution des métiers et des technologies.

Dans le cadre de sa stratégie multi-énergies équilibrée au bénéfice de la transition énergétique, TotalEnergies a conçu le programme Visa pour TotalEnergies. Un programme d'*upskilling* global, visant à préparer l'ensemble des salariés aux nouveaux enjeux de la Compagnie et de la société en général, et à accompagner l'évolution de leurs compétences. Ce programme de formation pluriannuel se déploie en plusieurs saisons consacrées chacune à un volet clé de la transition de TotalEnergies.

La 3^e saison du programme Visa pour TotalEnergies, « Digital Accelerator », lancée en 2024, s'est poursuivie en 2025 avec l'ambition d'accélérer l'appropriation des outils d'IA (intelligence artificielle) générative au service de la performance collective. Cela s'est concrétisé par la mise à disposition progressive de licences Copilot pour Microsoft 365 et Microsoft Power Platform, adossée à une formation sur la prise en main de ces nouveaux outils.

Pour plus d'informations sur le sujet, il convient de se référer au communiqué de presse publié par la Compagnie le 27 février 2024 « *TotalEnergies met l'intelligence artificielle générative au service de ses collaborateurs* » (accessible [ici](#)).

À fin 2025, Copilot compte près de 27 000 utilisateurs au sein de la Compagnie dont 72% d'entre eux en ont une utilisation régulière.

Pour plus de détails sur ces questions, il convient de se référer au pages 39 et 40, 42 et 43, 138 et 386 à 388 du DEU 2025.

Question personnalisée

Question 4

Dans votre Sustainability & Climate 2024 Progress Report, vous indiquez que TotalEnergies gère son portefeuille afin de limiter le risque d'actifs échoués «si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient de manière plus rapide qu'estimée ». Dans l'édition 2025 du même rapport, vous indiquez par ailleurs que « la demande de pétrole pourrait commencer à décliner entre 2030 et 2040 ». Par ailleurs, vos communications financières indiquent que les investissements sont testés selon des hypothèses prudentes de prix du pétrole et de prix du carbone. Cependant, plusieurs scénarios crédibles — notamment les scénarios STEPS (Stated Policies Scenario) et APS (Announced Pledges Scenario) de l'Agence internationale de l'énergie - envisagent un pic de la demande mondiale de pétrole autour de 2030 suivi d'un déclin au cours des années 2030. Dans ce contexte, comment la société évalue-t-elle la robustesse de sa rentabilité face à un scénario où la demande mondiale d'hydrocarbures se contracterait plus tôt et plus rapidement que ce qui semble aujourd'hui anticipé, et où le principal risque ne serait pas seulement une baisse du prix du baril mais une contraction globale des volumes de demande ?

Plus précisément, pourriez-vous nous indiquer :

- a) Quelles hypothèses de volumes produits et de durée d'exploitation des actifs sont utilisées dans ces analyses de scénarios ;*
- b) Si ces analyses font l'objet, lors des décisions d'investissement, d'une évaluation consolidée à l'échelle de la société afin d'apprécier l'exposition globale du portefeuille d'investissements à un risque de déclin imminent de la demande mondiale ;*
- c) Comment la société identifie les actifs qui seraient les premiers exposés dans un contexte de contraction anticipée de la demande mondiale d'hydrocarbures ;*
- d) S'il existe des mécanismes permettant d'ajuster, de différer ou de réviser les projets dans l'hypothèse où l'évolution du marché se rapprocherait des trajectoires décrites dans les scénarios STEPS ou APS, dans lesquels la demande mondiale commence à décliner au cours de la prochaine décennie.*

Et enfin, à quoi ressembleraient, dans un scénario proche des trajectoires décrites par les scénarios STEPS ou APS les flux de trésorerie et le programme d'investissements (CAPEX) associés

Réponse à la question 4 :

Évolution de la demande d'hydrocarbures (pétrole et gaz)

En 2025, la **demande mondiale de produits pétroliers** a atteint 104,0 Mb/j soit + 0,8 Mb/j (+ ~1%) par rapport à 2024 et devrait continuer de croître au cours de la décennie (105,5 Mb/j à l'horizon 2030 selon l'AIE). Au-delà de 2030, les trajectoires des différents prévisionnistes varient entre croissance soutenue ou modérée, plateau et démarrage de déclin. Dans son dernier World Energy Outlook publié en novembre 2025, l'Agence Internationale de l'Energie (AIE) publie trois scénarios, CPS (*Current Policies*), STEPS – que vous citez – et NZE (*Net Zero Emission*). Le scénario APS n'a pas été mis à jour en 2025, faute pour l'AIE de disposer des mises à jour des contributions déterminées au niveau national par les Etats. Le

scénario CPS prévoit une croissance soutenue de la demande pétrolière pour atteindre 113 millions de barils par jour en 2050, tandis que le scénario STEPS prévoit une croissance jusqu'à 2030 environ puis une lente décroissance ensuite pour atteindre 97 millions de barils par jour en 2050. Ces prévisions de la demande demeurent dépendantes notamment de la croissance démographique et économique, du rythme de pénétration des innovations technologiques bas carbone telles que les véhicules électriques et de l'évolution des comportements. En outre, la demande de produits pétroliers évoluera de manière différenciée selon les feuilles de route de transition énergétique des divers pays.

TotalEnergies considère que la demande de pétrole devrait continuer à progresser jusqu'à l'horizon 2030-2040, pourrait amorcer un déclin au-delà compte tenu de l'émergence à grande échelle d'énergies et technologies alternatives, notamment dans le domaine des transports, mais moins rapidement que le taux de déclin naturel des champs existants, estimé en moyenne à 8% par an sur la prochaine décennie selon l'AIE¹.

La demande de gaz, soutenue en particulier par la Chine et l'Inde, pourrait augmenter jusqu'aux années 2040 pour atteindre environ 4.600 milliards de m³ versus 4.200 milliards de m³ en 2024, puis se stabiliser dans la décennie suivante. Face à cela, le taux de déclin naturel des champs gaziers est estimé à 7% par an dans le dernier rapport de l'AIE.

Il convient de noter que dans le scénario APS de l'AIE – qui ne correspond pas aux tendances actuellement observées – la demande en pétrole et gaz décroît d'environ 2% en moyenne par an d'ici 2050, soit à un taux qui reste très sensiblement inférieur au taux de déclin naturel des champs de pétrole et de gaz rappelé ci-dessus. Aussi, les investissements de la Compagnie dans des champs à coût bas et faibles émissions (cf. ci-dessous) sont pertinents et adaptés même dans un scénario, comme APS, dans lequel la transition s'accélérait.

Discipline d'investissement et résilience du portefeuille

Flexibilité du portefeuille :

Face aux incertitudes d'évaluation de la demande, TotalEnergies met en œuvre une stratégie d'investissement disciplinée et maintient la compétitivité de son portefeuille en activant différents leviers visant un point mort bas. La flexibilité dont elle dispose dans son portefeuille lui permet d'ajuster ses investissements et sa production au rythme de la transition énergétique notamment par le déclin naturel des gisements de son portefeuille.

Dans des scénarios proches de STEPS ou APS, les analyses de sensibilité mettent en évidence la résilience économique du portefeuille de la Compagnie, reposant sur un point mort bas et une exposition limitée à la valeur de long terme, ce qui contribue à préserver une capacité de génération de trésorerie dans des scénarios de demande plus contraints. Les programmes d'investissements conservent de la flexibilité en cohérence avec l'évolution de la demande et les objectifs de discipline financière de la Compagnie.

Critères d'investissements :

Dans un contexte économique mondial marqué par un niveau d'incertitude élevé, TotalEnergies maintient ses critères d'investissements pour garantir la rentabilité et la résilience de son portefeuille.

¹ Source : *The Implications of Oil and Gas Field Decline Rates* (IEA, September 2025).

Chaque projet d'investissement significatif fait l'objet d'une évaluation prenant en considération les objectifs de l'Accord de Paris sur la base des critères suivants :

- l'économie du projet est analysée dans un scénario de prix des hydrocarbures compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris de limiter l'élévation de température « nettement en dessous de 2 °C » et en considérant un prix du CO₂ à 100 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) ;
- pour les nouveaux projets pétroliers et gaziers (projets *greenfield* et acquisitions), l'intensité des émissions de GES Scope 1+2 est comparée suivant leur nature à l'intensité des émissions de GES moyenne des actifs de production Amont ou à celle des diverses unités Aval (usines GNL, raffinage) de la Compagnie. Pour les projets Amont, le seuil est abaissé à compter de 2026 à 16 kg CO₂e/bep, contre 17 kg CO₂e/bep précédemment, ce qui illustre le caractère vertueux de nos critères ;
- pour les projets relatifs aux autres énergies et technologies (biocarburants, biogaz...), les réductions d'émissions de GES sont évaluées pour leur contribution à la baisse du contenu carbone des ventes de la Compagnie.

Renforcement de la résilience :

La Compagnie a su renforcer la résilience de son portefeuille grâce à une gestion active ces dernières années.

Sur les 10 dernières années, TotalEnergies a opéré une refonte profonde de son portefeuille amont pétrolier (50% de changement de portefeuille Amont depuis 2015 assurant un ratio de remplacement des réserves de pétrole supérieur à 100% sur 2015- 2025) pour se recentrer sur les gisements les moins coûteux à exploiter, avec un coût technique inférieur à 20\$/b ou un point mort cash organique inférieur à 30\$/b (point mort cash organique de la Compagnie avant dividende de 26,4 \$/b en 2025) qui assure la compétitivité de ses ressources.

En particulier, TotalEnergies a un coût de production par baril des actifs Pétrole et Gaz Amont de 5,0 \$/bep en 2025, le plus bas parmi ses pairs², et l'intensité des émissions de GES (Scope 1+2) est en baisse à 15,3 kg CO₂e/bep en 2025³.

En outre, la durée de vie des réserves prouvées et probables de pétrole et de gaz est de 18 ans, et la valeur résiduelle des actifs Pétrole et Gaz Amont de la Compagnie de plus de 18 ans représente moins de 15% de leur valeur totale.

Atténuation des risques d'actifs échoués

En juin 2020, TotalEnergies a identifié que, parmi ses actifs Amont, seuls les projets de sables bitumineux au Canada de Fort Hills et Surmont pouvaient être qualifiés d'actifs échoués (*stranded assets*), c'est-à-dire présentant des réserves de plus de 20 ans et des coûts de production élevés, dont la totalité des réserves pourrait donc ne pas être produites avant 2050. TotalEnergies a cédé ces actifs en 2023.

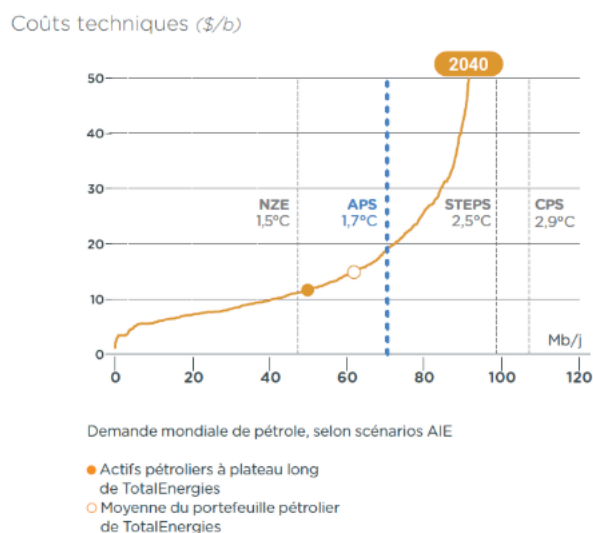
Cette gestion du portefeuille de TotalEnergies atténue le risque d'avoir des actifs échoués à l'avenir, si les risques de baisse structurelle de la demande d'hydrocarbures se matérialisaient de manière plus rapide qu'estimée en raison de contraintes et de réglementations environnementales mondiales plus strictes et de l'évolution des préférences des consommateurs qui en résulterait.

² Coûts de production ASC932. Pairs : BP, Chevron, ExxonMobil, Shell.

³ L'intensité oil & gas Amont est calculée hors actifs intégrés GNL.

Comme le montre la courbe de mérite des coûts de production ci-contre à l'horizon 2040 par comparaison avec la demande attendue selon les divers scénarios de l'AIE, le portefeuille des projets pétrole Amont de TotalEnergies présente un coût technique moyen qui le situe parmi les 50 Mb/j les moins coûteux à ces horizons-là sur ses actifs pétroliers à plateaux longs et à coûts de production faibles.

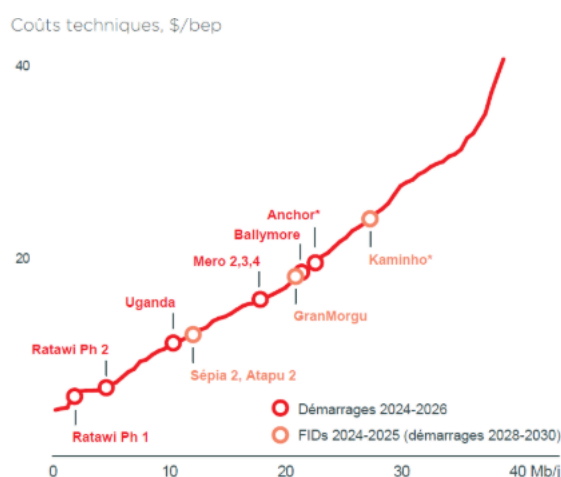
Courbe de mérite des coûts de la production mondiale(a)



(a) Source : Rystad, scénarios AIE WEO 2024 (APS) et 2025 (NZE, STEPS, CPS).

Ainsi, les projets pétroliers Amont développés par TotalEnergies sont bien positionnés sur la courbe de mérite permettant de générer de la valeur pour la Compagnie y compris dans un scénario de prix bas.

Courbe de mérite des projets pétroliers



* Point mort après taxes ~25 \$/b.

Sources : Courbe de mérite Rystad (projets à démarrage 2024-2030), Projets TotalEnergies : données internes.

Sensibilité aux prix du CO₂, du pétrole et du gaz

TotalEnergies évalue la robustesse de son portefeuille, y compris pour les nouveaux investissements significatifs, sur la base de scénarios pertinents et de tests de sensibilités. Chaque investissement significatif, y compris dans l'exploration, l'acquisition ou le développement des ressources pétrolières et gazières, ainsi que dans d'autres énergies et technologies, fait l'objet d'une évaluation prenant en compte un scénario de prix de Brent à 50 \$/b et Henry Hub à 3 \$/MBtu, soit des prix inférieurs à ceux du scénario APS de l'AIE réputés être compatibles avec les objectifs de l'Accord de Paris ; chaque nouvel investissement renforce ainsi la résilience du portefeuille de la Compagnie.

Par ailleurs, la Compagnie poursuit sa stratégie de transition fondée sur deux piliers : Oil & Gas d'une part, et Integrated Power d'autre part. Le développement du secteur Integrated Power, qui est un facteur différenciant de la stratégie de la Compagnie par rapport aux pairs, constitue un levier de diversification et de résilience du portefeuille de la Compagnie.

En effet, TotalEnergies entend répliquer son modèle intégré oil & gas sur la chaîne de valeur de l'électricité afin d'atteindre une rentabilité des capitaux employés de l'ordre de 12 % pour le secteur Integrated Power, équivalente à celle de ses activités oil & gas Amont à 60 \$/b.

En 2025, la génération de cash-flow de ce secteur a été de 2,6 milliards de dollars et devrait être de plus de 3 milliards de dollars en 2026, le secteur Integrated Power devenant net cash positif en 2027 au plus tard.

Cette trajectoire repose notamment sur la sélectivité dans le choix des projets, l'intégration sur toute la chaîne de valeur de l'électricité, la maîtrise des coûts et la mobilisation de financements externes.

Même si la tarification du CO₂ ne s'applique pas actuellement dans tous les pays où la Compagnie opère, TotalEnergies prend en compte comme cas de base dans ses critères d'investissement un prix interne du CO₂ de 100 \$/t (ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur) et au-delà de 2031, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an.

- Dans l'hypothèse où ce prix du CO₂ serait de 200 \$/t puis inflaté de 2%/an au-delà de 2031, soit une augmentation de 100 \$/t par rapport au scénario de base, TotalEnergies évalue un impact négatif de l'ordre de 15% de la valeur actualisée de l'ensemble de ses actifs (Amont et Aval). Dans un tel cas de figure, la valeur des actifs Integrated Power s'en trouverait augmentée du fait du renchérissement du prix de l'électricité en Europe.
- Par rapport au scénario de référence utilisé pour évaluer les investissements (Brent à 50 \$/b), TotalEnergies a évalué l'impact sur la valeur actualisée de ses actifs (Amont et Aval) de l'utilisation du scénario de prix NZE publié par l'AIE⁴ en 2025. Un tel scénario réduirait la valeur actualisée de l'ensemble des actifs (Amont et Aval) de la Compagnie de l'ordre de 10% par rapport à son scénario de référence utilisé pour évaluer ses investissements.

Dépréciations des actifs Amont

Par ailleurs, pour assurer la robustesse de la comptabilisation de ses actifs au bilan, la Compagnie retient pour le calcul des dépréciations de ses actifs Amont une trajectoire de prix du pétrole qui reste soutenue à 70 \$₂₀₂₅/b jusqu'à 2030, décroît ensuite linéairement pour atteindre 50 \$₂₀₂₅/b en 2040, puis qui décroît à partir de 2040 vers le prix retenu en 2050 par le scénario NZE de l'AIE, soit 25,7 \$₂₀₂₅/b.

⁴ Source : World Energy Outlook 2024, Table 2.3 Wholesale fossil fuel prices by scenario.

Les prix retenus pour le gaz en Europe et en Asie décroissent à respectivement 6,5 \$₂₀₂₅/MBtu et 7,5 \$₂₀₂₅/MBtu en 2029/2030, avant de remonter à 8 \$₂₀₂₅/MBtu et 9 \$₂₀₂₅/MBtu et se stabiliser à ces niveaux jusqu'en 2040 soit des niveaux plus faibles que les niveaux de prix actuels ; le Henry Hub reste sur la période 2027-2040 à 3 \$₂₀₂₅/MBtu. Ils convergent tous ensuite vers les prix du scénario NZE de l'AIE en 2050.

Courrier reçu de l'association Initiative Pour un Actionariat Citoyen (IPAC)

Le Président du Conseil d'administration a reçu le 4 mai 2026, par lettre recommandée avec AR envoyée le 26 avril 2026, 1 question écrite de la part de l'association IPAC à laquelle était jointe la preuve de la détention de quatre (4) actions de la Société.

Question

Récemment, la presse a relayé une information selon laquelle une filiale de notre groupe à Genève aurait été perquisitionnée en lien avec une enquête sur des faits de corruption présumés en Gambie engagée par le parquet national financier français. Pouvez-vous nous en dire plus ?

Réponse à la question

TotalEnergies SE confirme que dans le cadre d'une mesure d'entraide judiciaire menée à la demande du Parquet national financier français, une de ses filiales suisses a fait l'objet d'une procédure de visite et saisie le 29 février 2024 par les autorités suisses compétentes sur des faits remontant à la période 2002-2014 et concernant les modalités d'importation de carburants dans un pays africain. S'agissant d'une procédure en cours à laquelle elle n'a pas accès, TotalEnergies SE n'est pas en situation de faire d'autre commentaire.

Courrier reçu de M. Bernard BUTORI

Le Président du Conseil d'administration a reçu le 18 mai 2026, par lettre recommandée avec AR, 8 questions écrites de la part de M. Bernard BUTORI, président de l'association AVAS TotalEnergies, à laquelle était jointe la preuve de la détention de neuf cent douze (912) actions de la Société.

Question 1 : Situation au Moyen-Orient

Le conflit au Moyen-Orient, initié le 28 février par l'attaque israélo-américaine contre l'Iran, suivie des ripostes iraniennes, a conduit notamment à la fermeture du détroit d'Ormuz et à l'arrêt ou destruction d'infrastructures majeures de la région ; perturbant ainsi les chaînes d'approvisionnement énergétiques et de matières premières, avec des répercussions sur toute la planète. Début mai 2026, à la date de la rédaction de cette question, l'incertitude persiste quant à la durée, à l'intensité et à l'issue de cette crise.

Sans préjuger des évolutions pouvant intervenir d'ici la tenue de l'Assemblée générale des actionnaires de la Compagnie du 29 mai 2026, quels sont les enseignements que la Compagnie peut déjà tirer de ces événements et - dans l'hypothèse où les blocages actuels persisteraient - quelles sont les solutions alternatives qu'elle peut envisager pour maintenir le niveau de ses approvisionnements et de ses activités ?

Réponse à la question 1 :

TotalEnergies suit avec une attention constante l'évolution du contexte au Moyen-Orient.

Les premiers enseignements de la crise actuelle mettent en évidence, pour les pays, la nécessité d'investir dans la résilience du système énergétique au travers d'infrastructures permettant de limiter l'exposition à des contraintes logistiques ou à des points de passage critiques comme le détroit d'Ormuz. Compte tenu de sa position au Moyen-Orient, TotalEnergies pourra envisager de contribuer au développement de telles infrastructures qui permettront de soutenir ces futurs investissements dans la région.

Pour TotalEnergies, cette situation conforte sa stratégie qui vise à diversifier son portefeuille, à la fois en termes d'énergies (pétrole, GNL, électricité) mais aussi en termes géographique. Parmi les majors pétrolières et gazières, TotalEnergies est celle qui a la diversification géographique la plus marquée de son portefeuille de production.

Ainsi, même si la production amont arrêtée au Qatar, en Irak et *offshore* aux Émirats Arabes Unis, représente environ 15 % de la production totale de la Compagnie (soit 360 000 b/j en avril en moyenne par rapport à avant le conflit), la croissance accrétive de la production de la Compagnie attendue pour 2026 est située très majoritairement hors du Moyen-Orient, ce qui signifie que le prix du pétrole plus élevé observé depuis le début de la crise compense très largement la perte de production au Moyen-Orient : une hausse de 8 \$/b du prix du Brent suffit à compenser le CFFO attendu en 2026 à 60 \$/b des actifs affectés par le conflit.

De même, l'impact de l'arrêt de la production de GNL au Qatar et à Abou Dabi sur nos activités de *trading* de GNL est limité (environ 1,5 Mt sur 2026 à rapporter à un portefeuille de ventes de plus de 40 Mtpa), l'essentiel du GNL produit par la joint-venture dont TotalEnergies est actionnaire au Qatar étant commercialisé par QatarEnergy. Ceci a permis à la Compagnie de ne pas déclarer force majeure vis-à-vis de ses clients et de conforter sa position d'une « *portfolio company* » capable d'assurer la sécurité d'approvisionnement à ses clients.

Le modèle d'affaires de la Compagnie, conforté par sa présence mondiale et la diversité de son portefeuille, renforce sa résilience face aux chocs exogènes, notamment géopolitiques.

Question 2 : Energies renouvelables aux USA

La politique énergétique de l'administration Trump privilégie les énergies fossiles, au détriment des énergies renouvelables : solaire, éolien et particulièrement l'éolien offshore, qui nécessite des autorisations au niveau fédéral. Plusieurs projets d'éolien offshore ont ainsi été suspendus et TotalEnergies - comme d'autres ensuite - a accepté le deal proposé, consistant à renoncer aux concessions d'éolien offshore moyennant une compensation financière à réinvestir dans les hydrocarbures, notamment le GNL. Nous comprenons les raisons de l'acceptation de ce deal.

Cependant, quelle sera l'incidence de ce deal sur l'objectif de la Compagnie d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, ensemble avec la société ?

Si dans les années à venir, la position de l'administration fédérale évoluait dans un sens plus favorable aux énergies renouvelables et notamment pour l'éolien offshore, TotalEnergies serait-elle à nouveau partante pour de tels projets ?

Réponse à la question 2 :

TotalEnergies a effectivement signé des accords avec le Département de l'Intérieur des États-Unis (DOI) pour rendre, avec ses partenaires, les concessions) de New York Bight (OCS-A 0538) et de Carolina Long Bay (OCS-A 0545), toutes deux attribuées en 2022. La Compagnie a ainsi mis fin au développement de ses projets éolien *offshore* aux États-Unis dans un contexte où les contraintes posées par l'administration américaine se sont révélées incompatibles avec l'allocation de capital que représente un projet d'éolien *offshore*.

La renonciation à ces deux concessions n'affecte pas les objectifs mondiaux de la Compagnie à horizon 2030 en matière de production d'électricité, d'allocation du capital et de réduction des émissions, tels que décrits en détail dans son [Sustainability and Climate 2026 Progress Report](#).

En réponse à la seconde partie de la question, il convient de rappeler que cette décision ne modifie pas non plus sa stratégie visant à poursuivre le développement de son activité Integrated Power aux États-Unis, en mettant l'accent sur des projets solaires et éoliens terrestres compétitifs en termes de coûts.

Cette décision est spécifique au marché américain de l'éolien en mer et au mix électrique des États-Unis. En effet, compte tenu du fort potentiel des énergies renouvelables terrestres (solaire et éolien) et des actifs flexibles (batteries, centrales à cycle combiné gaz – CCGT) aux États-Unis, il est apparu, à l'issue des études menées sur ces deux concessions, que l'allocation de capital à des projets d'éolien en mer n'était pas dans le meilleur intérêt de l'accessibilité financière de l'électricité pour les consommateurs américains.

L'éolien en mer demeure une composante du mix électrique de TotalEnergies dans les régions où les conditions de marché sont plus favorables et la Compagnie entend concentrer ses investissements en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Parallèlement, la Compagnie reste pleinement engagée dans ses ambitions en matière de renouvelables aux États-Unis, où elle figure parmi les cinq premiers acteurs du secteur, avec un portefeuille de 30 GW en exploitation, en construction et en développement. Grâce à des contrats d'achat d'électricité à long terme (*corporate PPAs*), elle contribue également à la décarbonation des activités de grands clients industriels. À titre d'exemple, TotalEnergies fournira 1 GW de capacité solaire pour alimenter les centres de données de Google au Texas, soit 28 TWh d'électricité renouvelable sur 15 ans.

Question 3 : Dépendance de l'Europe aux importations d'hydrocarbures

Les conflits de ces dernières années (Russie contre Ukraine depuis 2022 et plus récemment USA/Israël contre Iran) ont mis en évidence la forte dépendance de l'Europe aux importations d'hydrocarbures et la nécessité de la réduire, notamment par l'électrification des usages. D'autres pays ou zones géographiques sont dans la même situation, notamment en Asie. La Chine est également affectée, mais dans une moindre mesure en raison de l'importance de sa production d'énergies renouvelables et de l'électrification des usages y compris pour les transports, mais aussi au recours encore soutenu au charbon dont elle dispose en abondance.

Cette nécessité de réduire la dépendance aux importations d'hydrocarbures va-t-elle booster les énergies renouvelables en Europe et ailleurs (hors USA) et quelles peuvent en être les conséquences pour TotalEnergies ?

En particulier, concernant la France et l'Europe, TotalEnergies sera-t-elle en capacité de produire plus d'électricité renouvelable et de participer à l'équilibre du réseau électrique, en développant notamment les capacités industrielles de Saft ?

Réponse à la question 3 :

La volonté politique de réduire la dépendance aux importations d'hydrocarbures peut effectivement agir dans certains pays comme un accélérateur du développement des énergies renouvelables, qui constituent non seulement un levier climatique, mais représentent également un enjeu de souveraineté énergétique, notamment en Europe et en Asie.

Dans ce contexte, TotalEnergies poursuit sa stratégie reposant sur deux piliers en Europe, notamment le développement de ses activités de son secteur Integrated Power, qui constitue un levier de diversification et de résilience de son portefeuille. La Compagnie prévoit ainsi d'augmenter sa production annuelle d'électricité à 100-120 TWh (principalement de source renouvelable) d'ici 2030 au niveau mondial en consacrant un effort d'investissement important dans les énergies bas carbone, principalement dans le secteur Integrated Power, de 3 à 4 milliards de dollars par an pour la période 2026-2030, dont environ 1 milliard de dollars par an en moyenne sur cinq ans en actions réalisé dans le cadre de l'acquisition de 50% d'un portefeuille d'actifs de production d'électricité flexible auprès d'EPH.

En particulier, TotalEnergies développe des actifs flexibles : que ce soient des systèmes de stockage par batteries (BESS) ou des centrales à gaz. Les systèmes flexibles à grande échelle sont essentiels pour accompagner la croissance des renouvelables, par nature intermittents, et pallier les congestions de réseau.

D'ici 2030, TotalEnergies a pour objectif de développer 5 et 7 GW de capacité de stockage d'électricité par batteries, principalement en Europe et aux Etats-Unis. La Compagnie développe le stockage d'électricité stationnaire notamment via sa filiale Saft, particulièrement bien positionnée pour tirer parti de la croissance des énergies renouvelables, en offrant des capacités de stockage par batteries couplées, ou non, à de la génération d'électricité d'origine renouvelable.

Question 4 : Sobriété énergétique

En 2022, TotalEnergies avait publié une tribune commune avec Engie et EDF sur les économies d'énergies et lancé un plan de sobriété énergétique.

Aux bornes des business, quel est le bilan de ce plan de sobriété 2023 / 2024 ?

Dans le contexte du conflit en Iran et en complément du second plan d'efficacité énergétique 2026-2028, ne serait-il pas opportun de remettre le thème de la sobriété en avant, à la fois en interne à la Compagnie et vis-à-vis de ses clients ?

Réponse à la question 4 :

En France, depuis 2022, TotalEnergies a lancé au niveau régional une démarche de réflexion collective sur le thème de la sobriété énergétique et organisé des *Think Tanks* afin de dialoguer avec les parties prenantes sur les enjeux régionaux liés aux énergies et à la transition énergétique (acceptabilité des énergies renouvelables, compétences, sobriété, enjeux technologiques, choix énergétiques, transition juste...). Ils ont permis de rassembler plus de 1 100 participants et de produire des pistes de recommandations et d'actions qui ont fait l'objet de publications par région et ont été partagées avec les parties prenantes.

Entre octobre 2024 et octobre 2025, la Compagnie a organisé 12 tables rondes en régions, avec 230 acteurs – élus, collectivités, entreprises, associations, société civile – pour échanger sur les leviers activables pour réduire les consommations et, plus globalement, l'impact environnemental. Cette démarche sur la sobriété a donné lieu à une publication « Sobriété énergétique : un défi collectif au cœur des territoires », qui synthétise ces discussions et propose des solutions concrètes.

Au-delà de ces actions de réflexion et de mobilisation des parties prenantes sur la sobriété, la Compagnie déploie également des programmes d'amélioration de l'efficacité énergétique au sein de ses propres opérations.

Ainsi, en septembre 2022, TotalEnergies a lancé un plan d'accélération de l'amélioration de l'efficacité énergétique sur ses sites dans le monde. Ce plan a permis d'accélérer les actions entreprises depuis plusieurs années dans les secteurs opérationnels de la Compagnie, avec au total plus de 140 projets réalisés en 2025. À fin 2025, ces investissements s'élèvent comme prévu dans ce premier plan d'amélioration d'efficacité énergétique, à plus de 1 milliard de dollars : ils ont permis de réduire les émissions de plus de 2 Mt CO₂e/an et de concrétiser une économie d'énergie et de CO₂ de 200 M\$/an suite au plan d'investissement réalisé sur la période 2023-2025.

Compte tenu des projets d'efficacité remontés par les équipes des sites industriels, un second plan d'amélioration de l'efficacité énergétique est déployé sur les années 2026-2028 pour un montant d'un milliard de dollars.

Question 5 : Fusion nucléaire

Le public peut constater un regain d'investissements dans ce domaine aux Etats-Unis, en Europe (Allemagne, Royaume-Uni) et en Chine.

Récemment, Eni, qui concentre ses efforts nucléaires exclusivement sur la fusion, considérée comme une énergie décarbonée, sûre et quasi inépuisable, après un investissement en 2017 dans CFS (Commonwealth Fusion Systems), a signé avec l'United Kingdom Atomic Energy Authority (UKAEA), un accord de coopération pour développer des technologies liées à la fusion : le projet phare H3AT Tritium Loop Facility à Culham, dont l'objet est la construction du plus grand et plus avancé centre mondial dédié au cycle du tritium.

CFS est considéré comme l'un des acteurs les plus avancés au monde. Eni en est aujourd'hui l'actionnaire stratégique. Eni a renforcé sa participation lors du tour Series B2 (863 M\$). Eni a signé en 2023 un accord-cadre de collaboration pour accélérer le développement de la fusion. En 2025, Eni a signé un Power Purchase Agreement (PPA) de plus de 1 milliard de dollars

pour acheter l'électricité du futur réacteur ARC. Eni se positionne comme client de la fusion, pas seulement investisseur.

La Compagnie envisage-t-elle un investissement dans ce domaine ?

Réponse à la question 5 :

La Compagnie suit les développements des technologies de fusion et les acteurs de ce domaine. Une veille a été mise en place dès 2022.

Il existe deux technologies principales de fusion nucléaire : celle à confinement magnétique (Tokamak) et celle à confinement laser. La première, qui est la plus avancée, vise une unité commerciale à l'horizon 2050. Les défis technologiques à lever sont encore importants. Ils concernent principalement la création et le confinement du plasma, la résistance des matériaux aux radiations et aux températures supérieures à 100 millions de degrés, et le contrôle du cycle du tritium généré par les parois en Lithium du réacteur.

Dans ce contexte, la Compagnie n'envisage pas à ce stade d'investissement spécifique dans ce domaine mais continuera à suivre avec attention les développements technologiques.

Question 6 : Hydrogène naturel

Depuis 2024, l'hydrogène natif (ou hydrogène blanc) est passé d'une curiosité géologique à une filière émergente structurée, avec une accélération nette en France depuis 2023-2025. Des gisements ont été confirmés en Aquitaine, Pyrénées, Lorraine, avec une présence désormais « bien établie » selon le ministère de l'Économie (juin 2025). En 2026, la France se positionne comme leader européen de la recherche sur l'hydrogène natif. Les permis d'exploration se multiplient.

Dans le monde, depuis 2023, les découvertes s'enchaînent : États-Unis (Kansas), Australie, Espagne, Brésil, Russie, Oman. Les estimations globales évoquent plusieurs milliards de tonnes d'H₂ pur potentiellement présents dans la croûte terrestre. L'hydrogène natif devient une nouvelle frontière énergétique, comparable au gaz de schiste en 2005. Les États-Unis, l'Australie et l'Europe (France, Espagne) investissent dans des programmes d'exploration structurés.

Que compte faire la Compagnie dans ce domaine ?

Réponse à la question 6 :

À ce stade, les analyses de la Compagnie permettent de considérer l'hydrogène géologique comme une industrie naissante sur le plan technique et industriel, en raison notamment, de gisements encore insuffisamment caractérisés, des densités de ressource d'hydrogène variables, avec un hydrogène souvent mélangé avec d'autres gaz (dont certains sont valorisables), et des besoins significatifs de purification, de traitement et de concentration pour l'utilisation finale.

Les travaux d'exploration actuels, principalement portés par de jeunes sociétés, n'ont pas encore permis d'identifier des gisements d'une taille significative et facilement exploitables.

Il convient en effet de comparer le coût de production de l'hydrogène géologique (exploration, production et purification), y compris les étapes de purification, avec celui des autres filières. Les éléments portés à notre connaissance ne permettent pas de répondre aujourd'hui aux critères d'industrialisation, d'économie d'échelle et de maturité recherchés par la Compagnie. En cohérence avec sa stratégie et le calendrier que la Compagnie s'est fixé pour réduire les

émissions de son raffinage européen, TotalEnergies concentre ses efforts sur l'hydrogène bas carbone et renouvelable, développé à grande échelle et rapidement exploitable pour la réduction des émissions de ses activités industrielles.

Cependant, la Compagnie maintient ainsi une veille scientifique et économique sur le potentiel de l'hydrogène géologique et ses évolutions futures.

Question 7 : Intelligence artificielle

Axe de croissance pour TotalEnergies ?

Compte tenu de la croissance rapide des besoins énergétiques liés à l'IA — en particulier l'alimentation électrique et la sécurisation des data centers — dans quelle mesure la fourniture d'électricité renouvelable et de solutions de stockage (batteries SAFT) peut-elle constituer un axe de croissance significatif pour TotalEnergies ?

Quels volumes, marges et perspectives de marché peut-on raisonnablement anticiper à l'horizon 2030-2040 ?

Défi environnemental de l'IA

Les impacts environnementaux de l'IA (consommation électrique, besoins en eau, matériaux critiques, émissions de GES) sont de plus en plus documentés.

Dispose-t-on aujourd'hui d'études ou de projections suffisamment robustes pour évaluer la soutenabilité de cette croissance et la capacité à éviter des conflits d'usage, notamment dans les zones sous tension hydrique ou électrique ?

Réponse à la question 7 :

Le développement exponentiel de l'intelligence artificielle et des besoins en data centers confortent la forte croissance de la demande mondiale en électricité. Ces infrastructures numériques figurent désormais parmi les grands consommateurs d'énergie au niveau mondial, avec une demande appelée à croître fortement, voire à doubler d'ici 2030⁵. Une révolution technologique qui repose sur un enjeu central : l'accès à une énergie à la fois abordable, disponible, et bas-carbone.

Face à cette accélération, compte tenu de sa stratégie de croissance dans l'électricité, TotalEnergies entend jouer un rôle de premier plan auprès des géants du numérique et devenir un partenaire de référence, capable d'aller bien au-delà de la simple fourniture d'électricité en combinant production bas-carbone, offres d'approvisionnement en électricité et utilisation de l'intelligence artificielle. Une approche qui permet de créer de nouveaux modèles de valeur, pour nos clients et pour nos propres opérations industrielles.

Concrètement, TotalEnergies structure son offre autour de trois niveaux complémentaires. Le premier repose sur des *Power Purchase Agreements* (PPA), 100 % renouvelables, compétitifs et rapides à déployer. Le second va plus loin avec le *Clean Firm Power*, une électricité bas-carbone fournie en base 24/7, parfaitement alignée sur les profils de consommation des *data centers*. Enfin, la Compagnie propose des solutions intégrées énergie + foncier, dans lesquelles elle met à disposition non seulement l'électricité, mais aussi l'accès à des terrains constructibles, à proximité d'un réseau dont la connexion est déjà sécurisée, permettant d'accélérer la mise sur le marché du *data center* et de simplifier les démarches longues et complexes liées au raccordement et au foncier.

⁵ Source : Rapport IEA 2025

En structurant ces offres sur mesure, TotalEnergies dépasse le rôle de fournisseur d'électricité pour devenir un « intégrateur énergétique ». Pour les opérateurs de *data centers*, cette approche se traduit très concrètement par un *time to market* raccourci et un coût d'approvisionnement optimisé, deux avantages décisifs dans un contexte de concurrence et d'accélération permanente.

Pour la Compagnie, ce modèle est potentiellement créateur de valeur. En combinant énergie, infrastructure et services, TotalEnergies améliore significativement le rendement de ses investissements et se donne la capacité de capter une prime sur les PPA, de l'ordre de 10 % par rapport à des ventes d'électricité standard. Une reconnaissance directe de la valeur ajoutée apportée au-delà du seul électron.

Ainsi, sur la période 2025-2026, la Compagnie et ses partenaires ont sécurisé 4 GW de projets directement adossés à la demande des *data centers*, développés en propre ou via des joint-ventures. À maturité, ces projets devraient générer environ 250 millions de dollars d'EBITDA annuel, confirmant la solidité économique et la capacité de ce modèle à créer de la valeur dans la durée, comme l'illustrent les deux projets emblématiques ci-dessous :

- Au Texas, TotalEnergies développe pour Google une ferme solaire de 1 GW, assortie d'un PPA portant sur 2 TWh. Et l'ambition va bien au-delà de la simple fourniture d'électricité : la Compagnie offre à Google l'option d'implanter un *data center* à proximité immédiate de la production, sur un terrain sécurisé par la Compagnie, avec accès direct au réseau et à des solutions de stockage. Une approche intégrée qui permettra à Google, si cette option est exercée, d'accélérer son déploiement et d'optimiser son coût d'approvisionnement, tout en permettant à TotalEnergies de maximiser la valorisation de ses actifs.
- Même logique au Brésil, où TotalEnergies, aux côtés de Casa dos Ventos, combine solaire, éolien et hydraulique pour fournir aux *data centers* du Clean Firm Power 24/7, entièrement renouvelable. Là encore, l'offre dépasse la fourniture d'énergie : accès au foncier, raccordement sécurisé et cadre fiscal favorable. Résultat : une solution particulièrement compétitive, qui accélère le développement d'actifs multi gigawatts et renforce durablement la création de valeur. Un nouvel accord vient d'être annoncé le 18 mai 2026 pour fournir une solution intégrée à Omnia pour les *data centers* qu'il construit pour Tik Tok. Cet accord, d'une valeur de 2 milliards de dollars est une preuve du succès du modèle d'affaires mis en œuvre par Casa dos Ventos pour les *datacenters*.

Par ailleurs, en Europe, TotalEnergies a conclu un contrat de dix ans avec Data4, leader européen des *data centers*, pour la fourniture d'électricité renouvelable aux sites espagnols du groupe. Ce PPA représente un volume total de 610 GWh, provenant de parcs éoliens et solaires espagnols récemment mis en service. L'accord repose sur un profil de livraison constant (« *Clean Firm Power* »).

Ces capacités s'ajoutent aux 1,2 GW récemment signés par Clearway, développeur de projets renouvelables détenu à 50 % par TotalEnergies, pour alimenter les *data centers* sur les marchés de l'électricité d'ERCOT (Texas), PJM (Nord-Est) et SPP (Centre).

L'impact sur la ressource en eau constitue un défi. Les centres de données utilisent de l'eau pour le refroidissement. Avec des centres de données plus grands et une puissance de calcul accrue, le refroidissement devient un enjeu majeur. Toutefois, le secteur s'oriente de plus en plus vers le refroidissement par air, tout en développant également des solutions de refroidissement liquide. TotalEnergies a développé sa propre gamme de solutions de refroidissement liquide pour les centres de données, y compris des solutions biosourcées, en

s'appuyant sur une technologie que nous avons développée pour le refroidissement des batteries. Nous avons testé cette solution sur Pangea ainsi qu'avec des fabricants de puces.

Concernant ses propres opérations, la Compagnie s'est fixé plusieurs objectifs, dont celui de réduire de 20 % nos prélèvements d'eau douce en zones de stress hydrique à horizon 2030.

Sur le sujet des matériaux critiques, l'Agence Internationale de l'Energie estime que la demande des centres de données d'ici 2030 pourrait atteindre jusqu'à 2 % pour le cuivre et le silicium respectivement, plus de 3 % pour les terres rares et 11 % pour le gallium⁶.

Les enjeux environnementaux de l'IA sont cependant à mettre en regard des bénéfices attendus.

TotalEnergies fait de l'intelligence artificielle un outil au service de la valorisation de ses actifs et de l'excellence opérationnelle.

Ainsi, TotalEnergies cherche à tirer parti du digital pour améliorer ses opérations industrielles tant en termes de sécurité, de disponibilité que de coûts ou de performance, proposer de nouveaux services à ses clients notamment en termes de maîtrise et d'optimisation de leur consommation énergétique, se développer dans les nouvelles énergies décentralisées et décarbonées et réduire son impact environnemental. L'intelligence artificielle a le potentiel pour améliorer et modifier les modes de production et consommation d'énergie.

Dans la production d'électricité, l'IA facilitera le pilotage de systèmes de plus en plus complexes : optimisation de la production dans des parcs intégrant une forte part renouvelable, prévision fine de l'intermittence, arbitrage entre sources flexibles de production selon les besoins du marché et gestion dynamique des réseaux. Du côté de la consommation, l'IA ouvre la voie à un usage plus efficient des énergies en permettant une gestion intelligente de la demande, l'optimisation des bâtiments et des processus industriels.

Question 8 : Marché des batteries pour véhicules électriques dans l'UE

Le contexte géopolitique actuel favorise l'essor du marché des véhicules électriques, et donc des batteries, tout particulièrement en Europe.

Comment ACC, dans son plan de développement, peut-il s'appuyer sur cette demande en hausse, tout en résistant à la concurrence des acteurs chinois déjà bien établis ?

Après les déboires technologiques de mise en route de l'usine, comment se déroule la montée en puissance industrielle ?

Réponse à la question 8 :

En septembre 2021, Stellantis, Saft et Mercedes-Benz ont conclu des accords en vue de développer ACC (*Automotive Cells Company*), une *joint venture* pour concevoir et produire des batteries pour véhicules électriques. Avec un centre de R&D déjà opérationnel depuis 2020 et une usine pilote de pointe dans la région Nouvelle Aquitaine en France, ACC a inauguré en 2023 sa première Gigafactory dans les Hauts-de-France, avec une première ligne de production qui a démarré début 2025.

Le marché du véhicule électrique continue de croître, mais moins rapidement que prévu, et les constructeurs automobiles européens font face à des incertitudes et à la concurrence chinoise.

⁶ Source : IEA Report Energy and AI – 2025 – page 214.

La montée en cadence de la Gigafactory des Hauts-de-France est plus longue et plus coûteuse qu'imaginée à l'origine et fragilise l'assise financière d'ACC qui a engagé des démarches auprès de l'Union européenne pour envisager des mécanismes de soutien afin de soutenir directement la montée en production des premières usines.

En outre, ACC a recruté un nouveau Directeur Général qui a précédemment mené avec succès la mise en opération de deux Gigafactories aux États-Unis.

Courrier reçu du COGERES (Conseil Gestion & Résilience)

Le Président du Conseil d'administration a reçu le 18 mai 2026, par lettre recommandée avec AR, 20 questions écrites de la part de COGERES à laquelle était jointe la preuve de la détention de trois (3) actions de la Société.

A titre liminaire aux réponses qui sont apportées aux questions écrites de COGERES, TotalEnergies précise que le dirigeant et un membre de l'équipe de COGERES sont, à titre personnel, demandeurs dans un contentieux engagé contre TotalEnergies qui est décrit à la page 510 du [Document d'enregistrement universel 2025](#) (DEU 2025) de la Compagnie.

Question 1 :

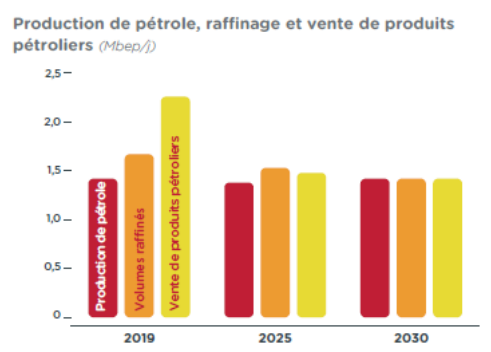
Le 5 mai 2021, à l'occasion de l'assemblée générale 2020, le conseil d'administration de TotalEnergies, par la voix de son Président, présentait la nouvelle stratégie du groupe consistant en une transformation majeure du modèle économique du groupe, ainsi présentée « Nous allons nous transformer en réduisant nos ventes de produits pétroliers de 30% dans les 10 prochaines années » (discours du PDG à l'AG du 28/05/2021). Or, depuis 2020, les ventes de produits pétroliers du groupe ont progressé de +6,8% en volume, à l'opposé de la stratégie présentée en 2021. Par ailleurs, TotalEnergies a multiplié les nouvelles explorations pétrolières, allant ainsi en sens contraire des objectifs présentés en 2021.

Quelles sont les raisons ayant amené TotalEnergies à ne pas respecter les engagements pris devant ses actionnaires à l'AG 2021 ?

Réponse à la question 1 :

Dans le cadre de son modèle intégré sur la chaîne pétrolière, la Compagnie vise à ce que le volume de ses ventes soit aligné à horizon 2030 avec celui de sa production de pétrole et celui des produits issus du raffinage de la Compagnie. À cette fin, le secteur Marketing & Services (M&S) arbitre depuis 2020 ses ventes de produits pétroliers à faible marge.

Contrairement à ce que vous indiquez, les ventes de produits pétroliers de TotalEnergies ont baissé de 35% entre 2019 et 2025 et s'élevaient en 2025 à près de 1,5 Mbep/j.



Question 2 :

Cinq ans après l'AG 2021 au cours de laquelle TotalEnergies présentait sa nouvelle stratégie Net Zero Emission, le groupe affirme dans son rapport « sustainability & climate 2026 » qu'il lui sera impossible d'atteindre la neutralité carbone sur l'ensemble de la chaîne de valeur (en intégrant les émissions de ses clients, c'est-à-dire le scope 3). Le conseil d'administration affirme (DEU 2025 page 17) : « La Compagnie n'est pas en mesure d'adopter un plan de transition tel que défini par les normes européennes de reporting et, par conséquent, ne peut

formuler des objectifs de « zéro net » au sens de ces normes. »

Quelles sont les raisons pour lesquelles la Compagnie n'a pas appliqué les normes prescriptives de la CSRD, exigeant la mise en œuvre d'un plan de transition daté et chiffré ?

Réponse à la question 2 :

En premier lieu, nous tenons à souligner que votre question ne reprend pas fidèlement les termes de l'Ambition Climat telle que présentée dans le [Sustainability & Climate 2026 Progress Report](#) (rapport S&C 2026) et vous renvoyons à celui-ci à cet égard.

Conformément à l'article 29 bis, paragraphe 1, de la directive 2013/34/UE tel que modifié par la directive CSRD, l'article R. 232-8-4.-I du code de commerce prévoit notamment que les informations en matière de durabilité décrivent « c) *Les plans de la société, y compris les actions prises ou envisagées et les plans financiers et d'investissement connexes, pour assurer la compatibilité de son modèle commercial et de sa stratégie avec la transition vers une économie durable, la limitation du réchauffement climatique à 1,5° C conformément à l'accord de Paris adopté au titre de la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et l'objectif de neutralité climatique d'ici à 2050 tel qu'établi dans le règlement (UE) 2021/1119 du Parlement européen et du Conseil, et, le cas échéant, l'exposition de la société à des activités liées au charbon, au pétrole et au gaz* ».

La directive CSRD précise en son considérant 30 qu'il s'agit des « **éventuels plans qu'elles [les entreprises] peuvent avoir élaborés pour garantir la compatibilité de leur modèle commercial et de leur stratégie avec la transition vers une économie durable et avec les objectifs consistant à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C (...)** » (gras ajouté).

Enfin, au sein de l'ESRS E1, l'exigence de publication E1-1 indique que « *l'entreprise publie son plan de transition pour l'atténuation du changement climatique* » (§ 14), et précise que « *si l'entreprise ne dispose pas d'un plan de transition elle indique si et, le cas échéant, quand elle adoptera un plan de transition* » (§ 17).

Si la CSRD et l'ESRS E1 définissent donc en effet le plan de transition comme un plan visant à assurer la compatibilité de la stratégie de l'entreprise avec la cible mondiale 1,5°C, elles n'imposent pas l'adoption d'un tel plan – mais seulement sa publication si l'entreprise en a adopté un.

TotalEnergies a publié à la section 5.2 du DEU 2025 les informations requises par les normes ESRS, notamment en page 303 les raisons pour lesquelles « la Compagnie n'est pas en mesure d'adopter un plan de transition tel que défini par l'ESRS E1 ».

Question 3 :

Le 27 novembre 2024, le Président du conseil d'administration a annoncé à Reuters, lors du Forum sur l'intelligence énergétique à Londres, interrompre les projets éoliens offshore du groupe aux États-Unis en déclarant : "Dans le domaine de l'éolien offshore, j'ai décidé de mettre le projet en pause, car tous les projets éoliens offshore se situent dans des États démocrates". <https://lemarin.ouest-france.fr/energie/energies-marines/totalenergies-met-en-pause-ses-projets-eoliens-offshore-aux-etats-unis-ba717514-aca2-11ef-9b54-3c56a96f72e2>

Cette décision a-t-elle été débattue au conseil d'administration ? Les décisions d'investissement de TotalEnergies aux USA sont-elles liées à une appartenance politique ? Si les Etats dans lesquels s'opèrent ces projets étaient Républicains, ces projets auraient-ils été poursuivis ?

Question 4 :

Le 26 avril 2026, TotalEnergies a confirmé l'abandon de deux concessions éoliennes offshore aux USA pour reconvertir ces projets dans la production de gaz naturel. Pourtant les 3 autres entreprises bénéficiaires des mêmes concessions (Oersted, Empire Wind et Dominion Energy) ont obtenu un recours favorable de la justice pour poursuivre ces projets.

Pourquoi le groupe n'a-t-il pas persévéré, comme ses trois confrères, dans ces projets ? Cette décision était-elle de nature politique ?

Réponse aux questions 3 et 4 :

Au terme de discussions dont le Conseil d'administration a été tenu régulièrement informé, TotalEnergies a effectivement signé des accords avec le Département de l'Intérieur des États-Unis (DOI) pour rendre, avec ses partenaires, les concessions) de New York Bight (OCS-A 0538) et de Carolina Long Bay (OCS-A 0545), toutes deux attribuées en 2022. La Compagnie a ainsi mis fin au développement de ses projets éolien *offshore* aux États-Unis dans un contexte où les contraintes posées par l'administration américaine se sont révélées incompatibles avec l'allocation de capital que représente un projet d'éolien *offshore*.

Il convient de noter que la situation de la Compagnie à l'égard de ces projets est différente de celle des entreprises mentionnées dans votre question, dont les projets sont déjà à des stades de développement beaucoup plus avancés.

La renonciation à ces deux concessions n'affecte pas les objectifs mondiaux de la Compagnie à horizon 2030 en matière de production d'électricité, d'allocation du capital et de réduction des émissions, tels que décrits en détail dans son rapport S&C 2026.

Cette décision ne modifie pas non plus sa stratégie visant à poursuivre le développement de son activité Integrated Power aux États-Unis, en mettant l'accent sur des projets solaires et éoliens terrestres compétitifs en termes de coûts. La Compagnie reste pleinement engagée dans ses ambitions en matière de renouvelables aux États-Unis avec un portefeuille de 30 GW en exploitation, en construction et en développement. Grâce à des contrats d'achat d'électricité à long terme (*corporate PPAs*), elle contribue également à la décarbonation des activités de grands clients industriels. À titre d'exemple, TotalEnergies fournira 1 GW de capacité solaire pour alimenter les centres de données de Google au Texas, soit 28 TWh d'électricité renouvelable sur 15 ans.

Cette décision est spécifique au marché américain de l'éolien en mer et au mix électrique des États-Unis. En effet, compte tenu du fort potentiel des énergies renouvelables terrestres (solaire et éolien) et des actifs flexibles (batteries, centrales à cycle combiné gaz – CCGT) aux États-Unis, il est apparu, à l'issue des études menées sur ces deux concessions, que l'allocation de capital à des projets d'éolien en mer n'était pas dans le meilleur intérêt des consommateurs américains compte tenu des coûts de productions qui en résulteraient.

L'éolien en mer demeure une composante du mix électrique de TotalEnergies dans les régions où les conditions de marché sont plus favorables et la Compagnie entend concentrer ses investissements en France, en Allemagne et au Royaume-Uni.

Question 5 :

Entre 2015 et 2025, TotalEnergies a procédé à des désinvestissements (cessions d'actifs) dans ses secteurs « Exploration-Production », « Integrated gas » et « Raffinage-chimie » de 34,558 milliards de dollars. Sur la même période, TotalEnergies a toujours retenu la même valeur d'émissions de GES pour son année de référence 2015, soit 46Mt CO2e en scopes 1-

2 opérés. Or, le GHG Protocol prescrit le recalcul des émissions de GHG de l'année de référence en cas de cessions d'actifs et de changements de périmètre.

En intégrant les émissions de CO₂ des cessions d'actifs de TotalEnergies, les émissions de l'année de référence 2015 s'élèvent à 34,5 Mt CO₂e (périmètre patrimonial), pour des émissions 2025 s'élevant à 44,6 Mt de CO₂e, soit une augmentation des émissions de GES de 29,2%.

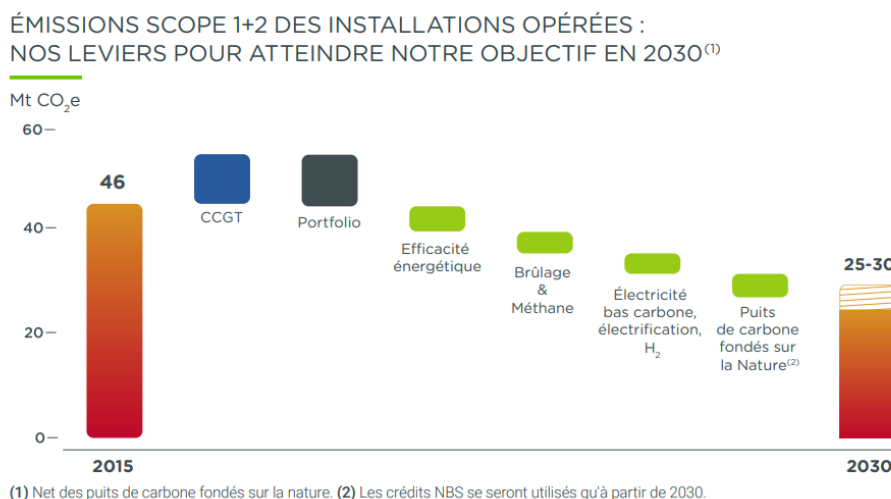
Pourquoi la cession des actifs n'a-t-elle pas donné lieu chaque année depuis 2016 à un recalcul de l'année de référence ?

Réponse à la question 5 :

Contrairement à ce qui est indiqué dans la question, le GHG Protocol (précisément le GHG Protocol Corporate Standard de 2004 disponible [ici](#)) ne prescrit pas le recalcul des émissions de gaz à effet de serre de l'année de référence en cas de cessions d'actifs et de changements de périmètre. Le GHG Protocol donne la possibilité d'un recalcul en cas de changements structurels significatifs (« *For consistent tracking of emissions over time, the base year emissions may need to be recalculated as companies undergo significant structural changes such as acquisitions, divestments, and mergers* », GHG Protocol Corporate Standard revised, 2004, p. 35).

La gestion active du portefeuille de TotalEnergies n'est pas un changement structurel significatif mais une évolution graduelle du portefeuille afin de privilégier les actifs à point mort bas et à faibles émissions conformément à la stratégie définie par la Compagnie. Par ailleurs, TotalEnergies préfère garder une référence – et un objectif 2030 - stable dans le temps, plutôt que de générer de la confusion en recalculant les émissions de l'année de référence en fonction des acquisitions et cessions chaque année. Au demeurant, quand TotalEnergies fait l'acquisition d'actifs existants, elle intègre les émissions de ces actifs dans son bilan des émissions sans non plus rebaser l'année de référence en réintégrant les émissions historiques de cet actif : la démarche est donc dans les deux sens.

La Compagnie publie dans son DEU 2025 (p. 27) et son rapport S&C 2026 (p. 47) les leviers d'atteinte de son objectif de réduction de 40% nette entre 2015 et 2030 en identifiant clairement l'impact de l'acquisition des CCGT – qui a été réalisée après 2015 et a significativement augmenté notre Scope 1+2 – ainsi que de l'évolution de son portefeuille. La gestion du portefeuille de TotalEnergies fait partie de sa stratégie pour privilégier les actifs à basse émission et bas coûts.



Question 6 :

Depuis 2015, TotalEnergies retient la même valeur d'émissions de GES pour son année de référence 2015, soit 46Mt CO2e en scopes 1-2 opérés.

Or, le GHG Protocol prescrit le recalcul des émissions de GHG de l'année de référence en cas de cessions d'actifs et de changements de périmètre.

Les commissaires aux comptes ont-ils audité chaque année depuis 2016 les émissions de GES de l'année de référence ?

Réponse à la question 6 :

Il convient de se référer au rapport de certification publié par nos commissaires aux comptes aux pages 415 et suiv. du DEU 2025 qui traite notamment du *reporting* des émissions de GES de TotalEnergies.

Question 7 :

Par un jugement du 23 octobre 2025 (N° RG 22/02955), le Tribunal Judiciaire de Paris a condamné TotalEnergies pour « pratiques commerciales trompeuses, en se référant à son ambition d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et d'être un acteur majeur dans la transition énergétique ». Le tribunal a jugé qu'en ayant recours à cette terminologie, « sans préciser aux consommateurs que le groupe avait son propre scénario pour atteindre la neutralité carbone, et qu'il continuait à augmenter sa production et ses investissements dans le pétrole et le gaz, à rebours des préconisations des experts scientifiques fondées sur l'Accord de Paris, le groupe avait fait état d'allégations environnementales de nature à induire en erreur le consommateur. »

Pourtant, dans la description faite des litiges en cours du groupe (page 510 du DEU 2025), le conseil d'administration écrit : « Aucune publicité des filiales de TotalEnergies en France n'a été condamnée par le tribunal ».

Cette communication est-elle de nature à fournir une information transparente aux actionnaires ? Les commissaires aux comptes ont-ils audité les litiges du groupe ?

Réponse à la question 7 :

Il convient de se référer à la communication détaillée publiée sur le site internet Totalenergies.com depuis le 24 octobre 2025 (accessible [ici](#)), dont un résumé succinct figure à la page 510 du DEU 2025, visée dans votre question.

Nous en reproduisons ci-dessous un extrait :

« Paris, le 24 octobre 2025 – TotalEnergies SE prend acte de la décision du tribunal judiciaire de Paris qui a rejeté l'essentiel des demandes formulées à son encontre, notamment celles visant les communications institutionnelles de la Compagnie, et a demandé le retrait de trois paragraphes relatifs à l'ambition en matière de neutralité carbone du site internet de sa filiale française destiné aux clients. Contrairement à ce qu'affirment certains médias, les requêtes concernant la campagne de communication liée à son changement de nom en 2021, ainsi que celles visant sa communication institutionnelle sur le rôle du gaz naturel et des biocarburants dans la transition énergétique, ont toutes été déboutées. Aucune « publicité » des filiales de TotalEnergies en France n'a été condamnée par le tribunal.

Au regard de ce jugement qui reproche en fait aux trois paragraphes visés de ne pas avoir spécifié le scénario sur lequel s'appuie la stratégie multi-énergies (pétrole, gaz, électricité) de transition de TotalEnergies, les sociétés TotalEnergies SE et TotalEnergies Electricité et Gaz France ont décidé de ne pas faire appel. (...) »

Le tribunal judiciaire de Paris a ordonné - pour une durée de 180 jours - une mesure de publication sur la page d'accueil du site internet Totalenergies.fr d'un lien hypertexte renvoyant vers le dispositif de son jugement, assurant la parfaite information de tous, en complément des nombreux articles de presse publiés à l'occasion de cette décision.

En cliquant sur ce lien, on y trouve la reproduction du dispositif du jugement avec les références du numéro de rôle général du jugement (RG 22/02955) rappelées dans votre question qui montre ainsi que vous avez bénéficié de cette information.

Ce jugement est définitif, aucune partie n'en ayant relevé appel.

La mission des commissaires aux comptes de TotalEnergies est par ailleurs détaillée au sein de sections dédiées du DEU 2025, figurant en pages 448 et suiv. et en pages 614 et suiv.

Question 8 :

Depuis 2023, TotalEnergies ne publie plus précisément l'intégralité de ses émissions de Scope 3, mais uniquement la catégorie 11 (utilisation des produits vendus), alors que cette publication est une exigence de la CSRD.

Quel est le montant des émissions de scope 3 toutes catégories confondues en 2025 ?

Réponse à la question 8 :

Comme indiqué en page 33 du DEU 2025, « ...au titre du Scope 3, TotalEnergies rapporte depuis 2016 les émissions de la catégorie 11 liées à l'usage final par ses clients des produits vendus, c'est-à-dire liées à leur combustion pour obtenir de l'énergie. TotalEnergies publie depuis 2023 une estimation des émissions indirectes relevant des autres catégories du Scope 3 selon la classification du GHG Protocol et de l'Ipieca. »

Ces informations sont accessibles :

- pour les émissions 2022 en page 100 du rapport S&C 2023, disponible [ici](#) ;
- pour les émissions 2023 en page 101 du rapport S&C 2024, disponible [ici](#) ;
- pour les émissions 2024 en page 107 du rapport S&C 2025, disponible [ici](#) ; et
- pour les émissions 2025 en page 109 du rapport S&C 2026, disponible [ici](#).

Pour les années 2023 à 2025, les émissions sont les suivantes :

		Unité	2023	2024	2025
Émissions de GES indirectes - Scope 3					
Catégories significatives du Scope 3					
Cat 11 - Utilisation des produits vendus ⁽⁴⁾	Mt CO ₂ e		351	342	335
Autres catégories du Scope 3					
Cat 1 - Achats de produits ou services ⁽⁵⁾	Mt CO ₂ e		33	28	27
Cat. 2 - Immobilisations de biens ⁽⁶⁾	Mt CO ₂ e		3	4	3
Cat. 3 - Emissions liées à l'énergie hors Scope 1+2 ⁽⁷⁾	Mt CO ₂ e		4	4	4
Cat.4 - Transport de marchandises amont ⁽⁸⁾	Mt CO ₂ e		6	6	5
Cat.5 - Déchets ⁽⁹⁾	Mt CO ₂ e		<1	<1	<1
Cat. 6 - Déplacements professionnels ⁽¹⁰⁾	Mt CO ₂ e		<1	<1	<1
Cat. 7 - Déplacements domicile travail ⁽¹¹⁾	Mt CO ₂ e		<1	<1	<1
Cat. 8 - Actifs en leasing amont ⁽¹²⁾	Mt CO ₂ e		0	0	0
Cat. 9 - Transport de marchandises aval ⁽¹³⁾	Mt CO ₂ e		1	1	1
Cat. 10 - Transformation des produits vendus ⁽¹⁴⁾	Mt CO ₂ e		5	5	6
Cat. 12 - Fin de vie des produits vendus ⁽¹⁵⁾	Mt CO ₂ e		10	11	11
Cat. 13 - Actifs en leasing aval ⁽¹⁶⁾	Mt CO ₂ e		n/a	n/a	n/a
Cat.14 - Franchise aval ⁽¹⁷⁾	Mt CO ₂ e		<1	<1	<1
Cat.15 Investissements ⁽¹⁸⁾	Mt CO ₂ e		13	14	13

TotalEnergies a procédé à une estimation des 15 catégories du Scope 3 depuis 2023 et a retenu la catégorie 11 comme significative, sur la base notamment de l'ampleur de ses émissions estimatives de GES, en ligne avec la pratique depuis 2017 et dans la continuité de la déclaration de performance extra-financière. Conformément à son engagement de transparence, TotalEnergies publie une estimation des émissions indirectes relevant d'autres catégories du Scope 3 selon la classification du GHG Protocol et de l'Ipieca. Les évolutions des standards et méthodologies d'estimation des émissions pourront amener la Compagnie à ajuster à l'avenir les valeurs de ces estimations.

Question 9 :

TotalEnergies indique en page 462 du DEU : « La détermination des valeurs recouvrables intègre par ailleurs sur l'ensemble des actifs identifiés l'impact de leurs émissions de CO₂. Les émissions futures Scope 1+2 des actifs concernés sur la durée de vie des actifs y sont valorisées à 100\$/t ou le prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur, en intégrant les systèmes existants de quotas gratuits en Europe. Au-delà de 2031, le prix du CO₂ est inflaté de 2%/an. »

La disparition progressive des quotas gratuits entre 2026 et 2034 est-elle intégrée dans les tests de dépréciation ? La valorisation du coût du carbone est -elle appliquée uniquement au périmètre opéré ou au périmètre complet opérationnel ? La valorisation du coût du carbone est-elle appliquée uniquement aux 55% des émissions couvertes par un système de quotas, ou sur l'ensemble des émissions ?

Réponse à la question 9 :

La détermination des valeurs recouvrables de nos actifs intègre l'impact de leurs émissions futures scope 1+2 sur leur durée de vie valorisées à 100\$/t ou au prix en vigueur dans un pays donné, s'il est supérieur, en intégrant les systèmes existants de quotas gratuits dégressifs en Europe. Au-delà de 2031, le prix du CO₂ est inflaté de 2% par an.

Cette valorisation est appliquée à la fois sur le périmètre opéré et sur le périmètre non opéré.

Question 10 :

TotalEnergies publie un montant total de prélèvements d'eau de 99 millions de m³ en 2025 contre 821 millions de m³ pour ENI qui a une production 2 fois inférieure : quelle est l'origine de cet écart ?

Réponse à la question 10 :

Le nombre de 99 millions de m³ en 2025 correspond aux prélèvements d'eau douce hors boucle de refroidissement au périmètre ESRS des sites opérés. Il n'inclut pas, contrairement au nombre de 821 millions de m³ que vous mentionnez pour ENI, les prélèvements d'eau de mer et d'eau saumâtre qui avoisinent le milliard de m³.

Question 11 :

TotalEnergies publie une production de déchets de 0,5 Mt en 2025 contre 4,6 Mt pour ENI qui a une production 2 fois inférieure : quelle est l'origine de cet écart ?

Réponse à la question 11 :

Le nombre de 495kt correspond au volume de déchets de production produits au périmètre ESRS des sites opérés. La méthodologie de calcul est précisée en page 367 du DEU 2025.

Question 12 :

Dans ses réponses à l'AG du 26 mai 2023, TotalEnergies indiquait :

« Les projets Tilenga et EACOP requièrent un programme d'acquisition des terres sur environ 6 400 hectares. Ce programme de « land acquisition » concerne environ 19 000 Project Affected Persons (PAP). Sur ces 19 000 PAPs, représentant environ 100 000 personnes à raison d'une moyenne estimée à 5 personnes par PAPs, ce sont seulement 775 PAPs, soit environ 5 000 personnes, qui seront relogés à proximité et dans de meilleures conditions. Le chiffre d'environ 100 000 personnes correspond à la totalité des personnes impactées, soit parce qu'elles possèdent ou travaillent sur un actif qui se situe, en tout ou partie, sur des emprises qui seront occupées par le projet de façon pérenne, soit parce que cet actif est indisponible durant le temps des travaux. Pour la très grande majorité, le propriétaire d'un terrain situé sur le tracé d'EACOP en disposera après les travaux.

Pour le projet Tilenga, le montant total des compensations financières est d'environ 18 M\$ et le montant total des compensations en nature s'élève à environ 22 M\$ (dont 11 M\$ dédiés à la construction des nouvelles maisons).

Pour le projet EACOP, le montant total des compensations financières est d'environ 39 M\$ et le montant total des compensations en nature s'élève à environ 62 M\$ (dont 25 M\$ pour la construction des nouvelles maisons). »

TotalEnergies a donc contribué à exproprier et/ou impacter plus de 100 000 personnes dans le cadre des projets Tilenga et Eacop, pour une compensation moyenne de 880 \$ par personne expropriée ou impactée : cette compensation est-elle suffisante pour le Conseil d'administration de TotalEnergies ? De nouvelles compensations sont-elles prévues ?

Réponse à la question 12 :

Les projets Tilenga et EACOP nécessitent d'acquérir des terrains. Ce processus est conduit par TotalEnergies et EACOP pour le compte des États ougandais et tanzanien et il est mené conformément aux normes exigeantes de la Société financière internationale (SFI), filiale de la banque mondiale, qui visent à garantir une indemnisation équitable des populations impactées.

Des plans d'action ont ainsi été développés avec les autorités compétentes et les parties prenantes locales. Ils définissent les procédures et mesures à suivre en vue d'atténuer d'éventuels impacts, d'indemniser les pertes et de procurer des avantages en termes de développement aux personnes et communautés affectées par les projets.

Couvrant environ 6 400 hectares, l'acquisition concerne 19 262 foyers (totalité des personnes qui possèdent un actif impacté par la mise en œuvre du projet, soit parce qu'il se situe sur des emprises pérennes, soit parce qu'il est indisponible durant le temps des travaux). Sur ces 19 262 foyers, 767 foyers, représentant environ 5 000 personnes, habitent sur les terrains concernés et sont relogés à proximité et dans de meilleures conditions.

A fin février 2026, 99,3 % des accords de compensation ont été signés, 99,3 % des accords de compensations ont été payés, 100 % des logements ont été construits et transférés à leurs nouveaux propriétaires et 93 % des plaintes ont été closes.

Par ailleurs, les programmes visant à soutenir les foyers comportent les volets suivants :

- la distribution de vivres sur une période de 6 à 12 mois ;
- l'accompagnement pour une durée de trois ans, au minimum, des foyers concernés dans le cadre d'un programme appelé « programme de restauration des moyens de subsistance ».

Pour le projet Tilenga, le montant total des compensations financières est d'environ 18 M\$ et le montant total des compensations en nature s'élève à environ 22 M\$ (dont 12 M\$ dédiés à la construction des nouvelles maisons). Pour le projet EACOP, le montant total des compensations financières est d'environ 39 M\$ et le montant total des compensations en nature s'élève à environ 62 M\$ (dont 25 M\$ pour la construction des nouvelles maisons).

Le montant de la compensation dépend de la nature de l'actif impacté, notamment de sa surface et de sa localisation dans le cas d'une parcelle de terrain. Aussi, comparer des montants moyens de compensations financières par foyer est difficile, en particulier entre des projets de nature très différente.

A cause de la nature linéaire d'EACOP, l'acquisition d'une bande de terrain de 30 m de large (et de 1443 km de long) nécessaire à l'installation de l'oléoduc impacte un nombre important de parties prenantes mais en général de façon très partielle. Ainsi, pour EACOP, la moitié des PAP sont impactées à hauteur de moins de 0,5 acre (ou 0,2 hectare).

Pour rappel, l'oléoduc sera enterré sur la totalité de son tracé. Une fois l'oléoduc installé, le terrain sera rendu à son état initial (environ 4 400 hectares). Pour la très grande majorité, le propriétaire d'un terrain situé sur le tracé de l'oléoduc EACOP en disposera après les travaux. Les informations sur les taux d'indemnisation des cultures et des arbres sont disponibles auprès des bureaux fonciers de chaque district alors que les taux utilisés pour calculer les indemnités relatives aux terrains sont définis dans les rapports d'évaluation approuvés par les autorités (*Chief Government Valuer*) et ces derniers sont la propriété des ministères respectifs en Ouganda et Tanzanie.

Le coût moyen de construction d'une nouvelle maison est d'environ 50 k\$. Les PAP qui ont leur résidence principale impactée par les projets ont choisi pour 90% d'entre eux une nouvelle maison.

TotalEnergies a rendu public le 6 mars 2026 via sa filiale TotalEnergies EP Uganda (TEPU) le rapport d'évaluation indépendant réalisé par le cabinet canadien Land & Planning Ltd sur le programme d'acquisition foncières, de relocalisation et de restauration des moyens de

subsistance mis en œuvre dans le cadre du projet Tilenga, ainsi que le plan d'actions adopté par TEPU sur la base des recommandations du rapport. Le rapport est disponible [ici](#). La section 4.1 de ce rapport est consacrée aux compensations.

Question 13 :

TotalEnergies indique (page 16 du DEU 2025) : « En 2021, à la suite d'un dialogue continu avec certains actionnaires, le Conseil d'administration a élargi l'ambition de zéro émission nette ensemble avec la société afin de couvrir les émissions directes et indirectes (Scope 1+2+3) à l'échelle mondiale. »

Or, TotalEnergies ne s'est fixé aucun objectif de réduction du scope 3. Comment l'objectif de zéro émission nette est-il compatible avec l'absence d'objectifs de réduction des émissions de GES scope 3, lequel représente 90% des émissions totales du groupe ?

Réponse à la question 13 :

TotalEnergies précise aux pages 20, 21 et 22 du rapport S&C 2026 son ambition en matière de développement durable et de transition énergétique vers la neutralité carbone, ensemble avec la société.

La cible 2030 concernant la baisse de l'intensité carbone des produits énergétiques vendus (couvrant les émissions de Scope 1+2+3), soit -25% en 2030 vs. 2015, ainsi que la cible sur les émissions de GES Scope 3, soit <400 Mt CO₂e en 2030 vs. 2015, sont mentionnées à la section 5.2 « Informations en matière de durabilité en application de la CSRD » du DEU 2025, en page 346.

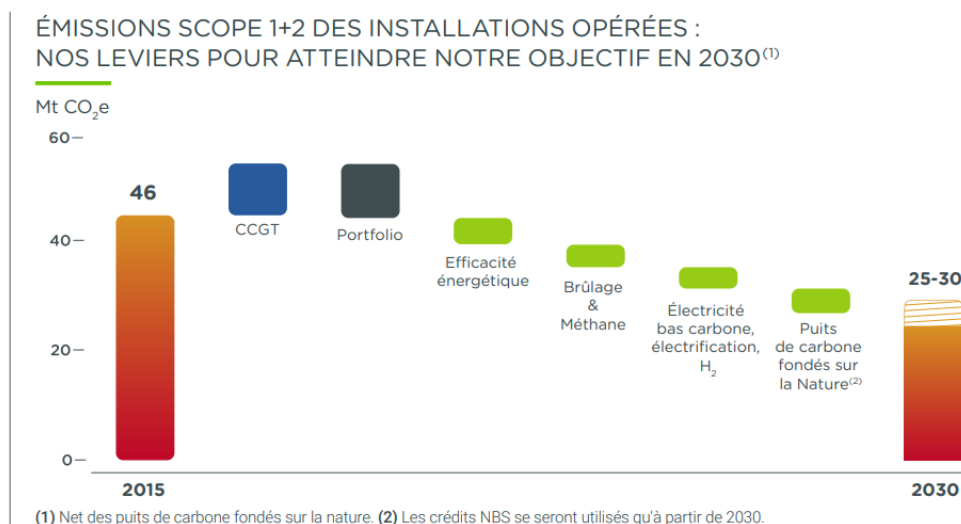
Question 14 :

TotalEnergies indique en page 27 du DEU 2025 : « TotalEnergies réaffirme son objectif de baisse des émissions sur ses actifs opérés, qui vise à réduire ses émissions nettes(3) Scope 1+2 à 2030 de 40% par rapport à 2015, après mobilisation d'environ 5 millions de crédits issus de puits de carbone fondés sur la nature. Cette compensation n'interviendra qu'à partir de 2030 pour les émissions résiduelles, sur la base d'une consommation d'environ 10% par an du stock de crédits carbone de la Compagnie. »

Cela signifie-t-il que TotalEnergies va soustraire -0,5 Mt de CO₂e de ses émissions de Scope 1+2 chaque année à compter de 2030 ? Si oui, sur quel(s) scope(s) ?

Réponse à la question 14 :

Il convient de se référer aux pages 27 et 35 du DEU 2025 et à la page 47 du rapport S&C 2026. qui précisent les leviers d'atteinte de l'objectif de la Compagnie de réduction de 40% nette entre 2015 et 2030. La contribution des puits de carbone fondés sur la Nature y est clairement identifiée. Dans ce cadre et sur la base d'une consommation de 10% du stock de crédits NBS par an à compter de 2030, TotalEnergies serait amenée à consommer de l'ordre de 5 millions de crédits par an à partir de 2030. Les scopes concernés sont, comme indiqué, les Scope 1+2.



Question 15 :

En 2024, le CA aligné de TotalEnergies au sens de la taxonomie s'élevait à 1,8% du CA total. En 2025 ce chiffre n'a pas été publié. Nous comprenons que le règlement de la Taxonomie n'oblige pas la compagnie à publier ce chiffre, mais l'assemblée générale étant l'occasion de communiquer en toute transparence, quelle est la part du CA aligné en 2025 ?

Réponse à la question 15 :

TotalEnergies publie les informations requises par le règlement Taxonomie (UE) 2020/852, complété par le règlement délégué (UE) 2021/2178 du 6 juillet 2021, le règlement délégué (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 et le règlement délégué (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025.

Jusqu'en 2024, TotalEnergies publiait la part des activités éligibles et des activités alignées sur les indicateurs *Chiffre d'affaires*, *CapEx* et *OpEx*, sur le périmètre des entités contrôlées par TotalEnergies, ainsi que, sur les indicateurs *Chiffre d'affaires* et *CapEx* uniquement, une vue proportionnelle, proposée par le règlement délégué du 6 juillet 2021.

En 2025, le règlement délégué (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025 a introduit un seuil de matérialité de 10%, applicable par indicateur. En application de ce règlement, TotalEnergies a arrêté de publier la part des activités éligibles et des activités alignées sur l'indicateur *Chiffre d'affaires* sur le périmètre des entités contrôlées, le chiffre d'affaires résultant des activités économiques couvertes par le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 étant inférieur à 10% du chiffre d'affaires de la Compagnie. Le chiffre d'affaires éligible a vocation à croître au fur et à mesure du déploiement de l'activité Integrated Power par la Compagnie, conformément à sa stratégie.

Question 16 :

En 2025, les Capex ENR alignés à la taxonomie ne représentant que 19% des Capex totaux : quelles sont les mesures prises par la société pour développer les Capex alignés ENR ?

Réponse à la question 16 :

Les CapEx éligibles ou alignés représentent respectivement 31 % et 27 % des investissements en vue proportionnelle en 2025, confirmant la dynamique engagée depuis 2020.

En 2025, TotalEnergies a investi un total de 17,1 milliards de dollars, dont environ 3,5 milliards de dollars dans les énergies bas carbone, principalement dans le secteur Integrated Power (près de 3 milliards de dollars).

La Compagnie prévoit d'augmenter sa production annuelle d'électricité à 100-120 TWh (principalement de source renouvelable) d'ici 2030 au niveau mondial en consacrant un effort d'investissement important dans les énergies bas carbone, principalement dans le secteur Integrated Power, de 3 à 4 milliards de dollars par an pour la période 2026-2030, dont environ 1 milliard de dollars par an en moyenne sur cinq ans en actions réalisé dans le cadre de l'acquisition de 50% d'un portefeuille d'actifs de production d'électricité flexible auprès d'EPH.

Question 17 :

Entre 2018 et 2025, le groupe TotalEnergies a réalisé un résultat net consolidé de 103,6 milliards de dollars. Sur la même période, le groupe a distribué en dividendes et rachats d'actions 102,7 milliards de dollars, soit 99,2% du résultat net consolidé : le Conseil d'administration considère-t-il que ce taux de distribution de 99,2% est compatible avec une consolidation souhaitée des capitaux propres du groupe ?

Réponse à la question 17 :

La politique de retour à l'actionnaire de la Compagnie combine dividendes et rachats d'actions dont les niveaux sont déterminés suivant les priorités d'allocation du cash-flow suivantes :

- un dividende ordinaire durable à travers les cycles, qui n'a pas baissé pendant la crise du Covid, et dont la hausse est soutenue par la croissance du free cash-flow ;
- des investissements disciplinés en appui d'une stratégie équilibrée ancrée sur les 2 piliers pétrole et gaz, d'une part, et activités bas-carbone principalement l'électricité, d'autre part ;
- le maintien d'un bilan solide ;
- des rachats d'actions pour partager l'excédent de cash-flow généré à prix élevés.

Le taux de retour à l'actionnaire est calculé sur la base du montant des dividendes payés dans l'année, augmenté du montant des rachats d'actions TotalEnergies en vue de leur annulation, effectués par la Société dans l'année, rapporté à la marge brute d'autofinancement de l'exercice considéré. Il est défini sur la base de la marge brute d'autofinancement afin de répartir de manière équilibrée le cash-flow généré entre les investissements permettant de préparer le futur, le maintien d'un bilan solide et le retour actionnaire.

À la suite de sa séance du 24 septembre 2025, grâce à une politique d'investissement disciplinée ainsi qu'à une croissance anticipée du free cash-flow d'environ 10 milliards de dollars à l'horizon 2030 (par rapport à 2024 à même environnement de prix), le Conseil d'administration a réaffirmé la priorité donnée à la garantie et à la croissance du dividende au travers des cycles et a confirmé un retour à l'actionnaire de plus de 40% du cash-flow quel que soit le prix de l'énergie.

Au titre de la période que vous considérez, la Compagnie a retourné environ 42% de son cash-flow à ses actionnaires au travers de dividendes et de rachats d'actions tout en délivrant sa stratégie de croissance sur ses deux piliers avec succès.

Question 18 :

Quel est le chiffre d'affaires et le résultat réalisés par la filiale de trading TOTSA en 2025 ?

Réponse à la question 18 :

Ces informations sont disponibles dans le chapitre 10 du DEU 2025.

Question 19 :

Quel est le montant des aides publiques européennes et françaises perçues par TotalEnergies sur les trois derniers exercices ?

Réponse à la question 19 :

En 2025, TotalEnergies avait mené un travail de recensement des aides publiques reçues au titre de ses différentes activités, afin de répondre à une demande d'information de la commission d'enquête sénatoriale sur les aides publiques aux grandes entreprises et à leurs sous-traitants. Ce travail de recherche a nécessité l'obtention d'informations granulaires de différentes filiales et entités locales de nos branches d'activités. Les résultats de ce travail ont été présentés par le Président-directeur général de TotalEnergies lors de l'audition du 25 mars 2025 dont le compte-rendu est disponible [ici](#).

Question 20 :

TotalEnergies indique que chaque personne dans le monde devrait pouvoir disposer d'un IDH (Indice de développement humain) de 0,8 (graphique page 16 DEU 2025).

Cette considération s'appliquerait pour tous les pays, y compris la Tanzanie et l'Ouganda où TotalEnergies a exproprié/impacté 118 000 personnes pour les projets Eacop et Tilenga, avec un montant moyen d'indemnisation de 880\$ par personne (cf. réponse aux questions de l'AG 2023).

Cette indemnisation moyenne de 880 \$ est-elle compatible avec l'atteinte d'un IDH de 0,8 ?

Réponse à la question 20 :

TotalEnergies ne dispose pas de compétence particulière en matière d'Indice de Développement Humain (IDH), et se réfère aux travaux de l'Organisation des Nations Unies qui a développé cet indicateur pour mesurer le niveau de développement au regard principalement du niveau de richesse, de l'accès à l'éducation et de l'accès aux soins. Le chercheur et historien Vaclav Smil, spécialisé dans l'histoire de l'énergie, auquel nous nous référons également dans nos documents publics que vous mentionnez, considère qu'un niveau minimum d'accès à l'énergie est nécessaire pour permettre une progression notable de l'IDH.

En développant de nouvelles ressources énergétiques et, s'agissant des exemples ougandais et tanzaniens que vous mentionnez, en permettant l'accès à du GPL pour favoriser notamment le *clean cooking*, la Compagnie contribue très concrètement à l'accès à l'énergie pour des populations dont le niveau de développement socio-économique doit effectivement encore progresser.

Pour plus d'informations sur le sujet, il convient de se référer au TotalEnergies Energy Outlook 2025 et au rapport S&C 2026 de la Compagnie (accessibles respectivement [ici](#) et [là](#)).

Concernant vos questions sur le niveau d'indemnisation versé dans le cadre des projets Tilenga et EACOP en Ouganda et Tanzanie respectivement, nous vous renvoyons à la réponse à la question 12 ci-dessus.

Courrier reçu de l'association Les Amis de la Terre

Le Président du Conseil d'administration a reçu le 20 mai 2026, par lettre recommandée avec AR, 28 questions écrites de la part de l'association Les Amis de la Terre à laquelle était jointe la preuve de la détention d'une (1) action de la Société.

Questions portant sur « Mozambique LNG »

Questions from Justiça Ambiental! / Friends of the Earth Mozambique and Les Amis de la Terre France / Friends of the Earth France.

Question 1: Displacement of local peoples and impacts on livelihoods

Question 1 a): TotalEnergies has repeatedly claimed that the resettlement process relating to the lands acquired for the Afungi gas site has been completed. However direct reports from communities indicate hundreds of unresolved grievances, ranging from non-payment of agreed compensation to not providing replacement lands for food fields. Communities also report conflict that results from a combination of inadequate consultation and unclear or incomplete agreements with landowners. Current security conditions around the gas site exclude job and business opportunities to local peoples, and families resettled for the gas project.

- i. What direct livelihoods and financial support is the project providing to families who have been subjected to resettlement without food fields, access to the sea, or income opportunities since 2019? Will families be compensated for both the past years of lost income and nutrition, and the impacts to lifetime and generational loss of livelihood resources?*
- ii. What arrangements are being made to address the shortage of water in the Quitunda resettlement village?*
- iii. What concrete and meaningful job opportunities are being provided for local families, and particularly families whose livelihoods have been affected by gas activities?*

Question 1 b): Families living on Tecomaji Island report being asked to relocate from their homes.

- i. Can TotalEnergies advise what their land use rights are on Tecomaji Island?*
- ii. Has a detailed impact assessment on Tecomaji communities been conducted, and if so can this be made public?*
- iii. Has a detailed and fair resettlement plan been developed for affected Tecomaji families?*

Question 1 c): Communities report physical damage to coral reefs and deposition of dredging waste on seashore habitats as a result of extensive dredging in Palma Bay and around Tecomaji Island.

- i. Has a detailed updated impact assessment been conducted of this activity on ecological health and sustainable livelihoods in the region, including nearby communities along the coastline?*
- ii. Is there a fair compensation or resettlement plan in place for families who have lost income and nutrition as a result of this harm?*

A titre liminaire aux réponses apportées aux questions écrites des Amis de la Terre, TotalEnergies précise que Les Amis de la Terre, qui détiennent une (1) action de la Société, sont parties à des contentieux engagés contre la Compagnie et posent plusieurs questions pour le compte d'autres associations, dont certaines sont parties à des contentieux relatifs au projet Mozambique LNG.

Answer to question 1:

Answer to question 1 a) i.:

Following stakeholder consultations and National Resettlement Committee recommendations, 100% of families whose residences were impacted by the Mozambique LNG Project were relocated to their new homes in Quitunda village. At year end 2025, the Resettlement Plan's land based compensation activities were completed.

Such resettlement operations were conducted according to a clearly delineated resettlement plan, local law, and IFC Performance Standards.

A livelihood restoration program has been deployed recognizing that most affected households rely on diverse income sources. Through this program the Project has notably provided agricultural support (seeds, tools, training), facilitated technical assistance, poultry and livestock training, kitchen garden horticultural training and promoted alternative livelihoods through job creation, small business support and householder financial management training. Fishermen resettled in the Quitunda village have also received assistance to allow them to continue fishing activities in alternative locations.

The Project maintains a non-judicial Community Grievance Mechanism which follows the international standards (IFC grievance management process, United Nations Guiding Principles for Human Rights). Since the establishment of the Project's Community Grievance Mechanism, the Project has received and investigated over 3000 grievances with a 98% closure rate.

Answer to question 1 a) ii.:

Quitunda village was built to accommodate the households that were relocated from the Project area. All entitled householders have received their new fully equipped house with essential utilities, including water, power, sanitation, and a rainwater collection system.

Water distribution is supported by water wells and treatment packages strategically placed within the Quitunda village providing direct access to clean water.

Answer to question 1 a) iii.:

The Project seeks, wherever possible, to employ persons living in the vicinity of the LNG Park. This is particularly important for the Quitunda community which is located less than 1km from the LNG Park and whose inhabitants were relocated as a result of the Project. Over 900 persons from proximate communities are currently employed within the LNG Park, in activities which include construction, catering, and camp management.

In addition to employment opportunities within the LNG Park, the Project sought to maximize the supply of local goods to meet its needs within the LNG Park. Among other things marketplaces have been created outside the LNG Park perimeter to enable local goods suppliers to provide their products to the Project, including agricultural products and fish.

Mozambique LNG has also launched a large-scale socio-economic development program to support local communities in Cabo Delgado province with over 8,000 non-project jobs created. In addition, the Mozambique LNG Foundation, announced in 2023 with a budget of USD 200 million, has already delivered tangible results, with 7,000 farmers and fishermen supported by the Foundation in Cabo Delgado province.

For example, Mozambique LNG has empowered local women to generate income through activities like seaweed-based soap production and provided vocational training programs leading to provision of employment to over 300 local residents.

Answer to question 1 b) i.:

The Mozambique LNG Project does not have a Land Use Right (DUAT) on the Tecomaji island.

Answer to question 1 b) ii.:

An ESIA (Environmental and Social Impact Assessment) for the development of LNG Project in the Afungi peninsula was conducted, in line with applicable national regulations. The ESIA document is publicly available (see [Environmental impact assessment - Mozambique LNG](#)). It is to be noted that the Golfinho-Atum project currently being developed is not planning to conduct any operation on the Tecomaji Island. However the ESIA assessed the environmental and social impact that the project might indirectly have on Tecomaji Island.

Answer to question 1 b) iii.:

The Project impact assessments highlighted that the Island is used by fishermen as a fishing support hub – with seasonal camps are established in the Island, mainly during the rainy period (Feb and Oct). The fishermen have not been prevented to continue performing their activities in and around the Tecomaji island.

Answers to questions 1 c) i. et 1 c) ii.:

The Project did not conduct any disposal of dredge spoil in Tecomaji. The licensed location used for dredge spoil disposal is located in the Afungi canyon in compliance with the ESIA.

Temporary impacts around North of Palma Bay fisheries communities were compensated through a collective compensation program. Examples of compensation include the improvement of the Qiwia CCP (Palma-based Community Fishing Council) headquarters, building of a conventional school for 400 kids, 5 water wells constructed or refurbished, delivery of motorboats to the CCP. Fishing activities resumed.

The Mozambique LNG Project is committed to mitigating impacts on communities onshore and those along affected coastlines and is actively implementing diversified livelihood programs. Specifically for coastal impacts, the Project has launched a dedicated Fisheries Livelihood Restoration Program, which includes a range of initiatives to reduce disruptions to livelihoods, a compensation framework to address anticipated hardships, and a specialized team that engages with affected communities to gather feedback and guide program improvements

The Project's fisheries livelihood program, implemented under the Resettlement Plan, is currently ongoing and delivering benefits to Project Affected Persons (PAPs). The program includes several initiatives aimed at enhancing the livelihoods of project-affected fishermen.

For example, the fishing harvest management project has improved post-catch conservation by providing insulated boxes with ice for conservation of high value fish to fishermen fishing in the Palma Bay area including around the Tecomaji Island. In addition, individual fishermen have benefited from the distribution of sustainable fishing gear, contributing to more efficient and responsible fishing practices.

Furthermore, the Palma-based Community Fishing Council (CCP) has been supported with mobility and safety equipment—including motorboats, life jackets, and communication radios—enabling it to strengthen the activities and coordination of local fishermen's associations.

Question 2: Increased costs, reduced benefits, and potential heavy impacts on Mozambique's economy

TotalEnergies claims that additional costs resulting from the force majeure between April 2021 and January 2026 amount to USD 4,5 billion, and expects the Mozambican state to cover these costs. Civil society has raised concerns about the impacts of this on the amount and timing of the projected revenues that Mozambique would receive from the project, as well as the potential for Mozambique to incur additional debts in relation to these costs.

- i. Can a detailed accounting of the USD 4,5 billion be made public in order to enable informed civic participation and engagement?*
- ii. Specifically, what of this amount is attributable to security spending for the gas site?*
- iii. Does this amount include the costs of TotalEnergies' payments to the Mozambican military as part of its agreement with the Mozambican government to ensure protection of the gas site?*

Answer to question 2:

Due to the security situation Mozambique LNG in close coordination with the government had to perform a number of activities to preserve the viability of the project and took all reasonable actions to mitigate the consequences of the Force Majeure, including:

- the preservation of the procured equipment and the engineering studies;
- the maintenance of the contractual arrangements with the Project's key stakeholders including Contractors, LNG Buyers and lenders to ensure prompt restart of the project as soon as the conditions allowed; and
- investment in a comprehensive socio-economic development program to support the local economy during the duration of Force majeure and subsequent construction noting that a viable local economy is a necessary component of any long-term solution to the security issue.

Such costs will be treated in accordance with the host government agreements and Mozambican law.

Question 3: Militarization and unsustainable dependency on foreign military forces

Stability in the area depends primarily on Rwandan forces concentrated around the gas projects and key strategic points. However, the militarisation of the region has not guaranteed stability: attacks have continued and even intensified in 2025, with Rwandan forces increasingly focused on protecting infrastructure rather than conducting active counter-insurgency operations across the province. TotalEnergies' security architecture for Mozambique LNG is highly fragile, dependent on a bilateral arrangement whose terms remain opaque, and cannot be assumed sustainable over the multi-decade lifespan of the project. This instability is currently coming to the fore, as Rwanda is threatening to withdraw its troops protecting gas interests in Cabo Delgado, following the refusal of the European Union and Mozambique to provide financial support for Rwanda's military deployment.

Moreover, the militarization of the Mozambique Channel is closely linked to the region's growing strategic importance and TotalEnergies' investments are among the main catalysts. Since at least mid-July, there have been reports of fishermen being killed in the area, reportedly in connection with efforts to protect investments in the region. In light of this, we would like to ask the following:

- i. *What is the company's level of dependence on foreign military forces to ensure the continuous operation of Mozambique LNG in the future?*
- ii. *Are there any formal or informal agreements between TotalEnergies and forces deployed by the Mozambican Armed Defence Forces (FADM) or Rwanda?*
- iii. *Does TotalEnergies publicly disclose its security-related expenditures in the region?*
- iv. *Is there independent oversight of security and human rights practices associated with Mozambique LNG?*
- v. *What measures are in place to ensure tangible benefits for communities in Cabo Delgado?*
- vi. *How does TotalEnergies assess the risk of military escalation in the Mozambique Channel and its potential impact on operations and costs?*

Answer to question 3:

Answer to question 3 i.:

Responsibility for security in Cabo Delago and Mozambican territorial waters is the sole responsibility of the Government of Mozambique, who has instructed sovereign security forces, the national police and the national army to ensure security over the Mozambican territory. To this end, the Mozambican Government has called in allied forces (including Rwanda) to support its efforts to fight terrorism in Cabo Delgado. The operations of such allied forces are being conducted under the supervision and control of the Ministry of Defense of Mozambique.

Answer to question 3 ii.:

A memorandum of understanding signed in March 2019 between Mozambique LNG, Rovuma LNG, and the Mozambican authorities governed logistical support to a joint police-military unit (JTF), together with strict human rights commitments, including training of more than 5,000 personnel on the Voluntary Principles of Security and Human Rights standards. This memorandum of understanding was terminated and replaced by a new agreement in October 2023 between Mozambique LNG, Rovuma LNG, and the Mozambican authorities on the restoration of public services in Cabo Delgado and a Protection Force was set up by the Mozambican authorities.

Answer to question 3 iii.:

Such information is subject to confidentiality undertakings in the Project agreements.

Answer to question 3 iv.:

An independent mission to assess the humanitarian situation in the province of Cabo Delgado in Mozambique, was entrusted in 2022 to Jean-Christophe Rufin, highlighted the execution quality and the positive impact of the actions undertaken by Mozambique LNG. In 2024, Jean-Christophe Rufin led a follow-up mission which concluded that the recommendations were being implemented.

As an example, the Project has reinforced its promotion of the VPHSR with the Protection Forces. A Project VPSHR Coordinator has been nominated. This Coordinator supports ongoing training and engagement with the Protection Forces and follows-up on security-related grievances or incidents that are reported by stakeholders.

Answer to question 3 v.:

Please refer to responses above

Beyond economic impact, Mozambique LNG recognizes that social investment is important for the communities proximate to the Project and those in the Cabo Delgado Province and the region. It is therefore committed to working alongside government to invest in infrastructure, services and organizational development.

The Project has a Local Content Program designed to ensure that the Project uses and develops local resources including local workforce and local procurement of goods and services throughout both the construction and the operations phases of the Project. This Local Content Plan is based on three pillars: Employment and Professional Training Opportunities, Supply of Goods and Services by Mozambicans, Capacity Building and Knowledge Transfer.

The Project is committed to ensuring benefits to the communities living in its Area of Influence. A series of Project Social Management Plans are implemented which include an Agriculture Value Chain Development Program, development of a Cashew Nut Factory, Construction and renovation of roads, Soccer Fields in Palma District, the electrification of Senga and Patacua villages and the establishment of Community Civic and Social Facilitation Support Services and well as many other similar initiatives.

In April 2026, the Mozambique LNG Project signed a Memorandum of Understanding with three civil society organizations providing approximately 145.5 million meticals in financial support to assist communities affected by floods that had a severe impact on the lives of Mozambican families in early 2026.

Answer to question 3 vi.:

Responsibility for maritime security in the Mozambique Channel and Mozambican territorial waters is the sole responsibility of the Government of Mozambique.

Question 4: TotalEnergies' knowledge of human rights violations during the summer 2021

Internal reports from TotalEnergies on the monitoring of the Mozambique LNG project, sent to the Dutch export credit agency Atradius, were made public in response to a freedom of information request filed by Dutch associations.

In a report covering the period from April to September 2021, an increase in acts of violence committed against civilians is observed on the part of the Joint Task Force (JTF), a special force composed of Mozambican armed forces directly funded and materially supported by your company. This report thus covers the period of the alleged "container massacre" revealed in journalistic investigations by [Politico](#), [SourceMaterial](#), and [Le Monde](#), and object of a complaint filed by the European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR) in November 2025 with the French National Anti Terrorism Prosecutor (PNAT), which also has a mandate to investigate international crimes.

The TotalEnergies report mentions an incident that took place in August 2021 and led to the expulsion and replacement of 200 JTF members: « Since the 2nd of April, there were regular community allegations of JTF Human Rights violations (limitation of freedom of movements, petty extortion, physical violence and arrests/disappearances). TEPMA1 staff were unable to conduct on the ground investigations, relying on the JTF and HGSF to conduct internal investigations. Several letters were sent to the JTF Commander, the Technical Committee and the Ministry of Defence to report and prompt follow up action regarding community allegations. Upon more clarity is provided by the State authorities on the different cases, the payment of the hardship compensation payment was put partially or collectively on hold in August and September. Following the decision to collectively suspend the hardship compensation in August, the JTF have removed and replaced 200 fusiliers' troops during September. This included some troops who were allegedly involved in a VPSHR case in August ».

- i. This report confirms that TotalEnergies was aware of allegations of human rights violations committed against civilians by the JTF before and during the summer of 2021 and took disciplinary sanctions as a result. Can you clarify what were these allegations that sparked the sanctions against the JTF?*
- ii. Can TotalEnergies confirm or deny that these allegations of JTF human rights violations are linked to the "container massacre" reported in numerous journalistic investigations?*
- iii. Does TotalEnergies acknowledge that it has consequently imposed sanctions on a large number of JTF soldiers?*
- iv. Did TotalEnergies conduct an internal investigation into these allegations following these events? If so, does it intend to publish the results of such an investigation?*

Answer to question 4:

In your question, you mention a report shared by Mozambique LNG with the project's lenders, covering the period from April to September 2021, which references a partial or collective suspension of hardship compensation paid by Mozambique LNG to members of the Joint Task Force. The suspension of the hardship compensation was a result of community allegations of JTF human rights violations, namely abuses towards 2 fishermen in August 2021. Contrary to what your question suggests, these allegations are totally unrelated to the Politico allegations of grave abuses by Mozambican soldiers towards civilians held in containers.

Following the allegations published in *Politico* in September 2024, Mozambique LNG conducted internal verifications, with the assistance of independent third parties, that did not corroborate any of the allegations set out in the Politico or other articles. Furthermore, TotalEnergies has also requested that the Mozambique National Human Rights Commission (NCDH) conduct its own independent investigation into these allegations. The Company has committed to publishing the NCDH's report. The NCDH's investigation is still ongoing, but its chair stated on 26 January 2026 that it had found no evidence of abuse allegations at this stage.

We encourage you to visit the dedicated webpage on this subject (available [here](#)).

Questions from Urgewald and Les Amis de la Terre France / Friends of the Earth France.

Question 5: Short-term expansion in high-risk countries

Compared to peers (the other largest publicly traded biggest oil and gas companies), TotalEnergies currently develops more new projects in high-risk countries and in countries labelled as 'authoritarian or hybrid regimes' and in countries with significant political and economic instability than any other peer. This high proportion of expansion projects is

problematic not only from an environmental and human rights perspective. The company's fossil fuel expansion strategy is also extremely risky from a geopolitical standpoint.

- i. How did your risk-return assessment make you choose that strategy? Which risks does this high-risk country-strategy bear in the mid- and long-term?
- ii. What risks do you see explicitly in countries such as Mozambique and Uganda, where a huge part of your new upstream capacity is planned? This is where the "Mozambique LNG" project — which is particularly controversial from a human rights perspective — is located, as well as the Ugandan "Tilenga" and "Kingfisher" oil fields, which supply oil for the contested East Africa Crude Oil Pipeline (EACOP) project. How do you plan to mitigate these risks?

Answer to question 5:

TotalEnergies implements a comprehensive risk management system that is an essential factor in the deployment of its strategy. This system relies on an organization at Company level and in the business segments, on a continuous process of identifying and analyzing risks in order to determine those that could prevent the achievement of the goals as well as the analysis of management systems. The Executive Committee is responsible for identifying and analyzing internal and external risks that could impact the achievement of the Company's objectives. For this purpose, it is assisted by the TotalEnergies Risk Management Committee (TRMC), which makes sure that the Company has mapped the risks to which it is exposed and that efficient risk management systems are suitable.

The Company also ensures that the amount of capital invested in the most sensitive countries remains at a level that limits its exposure in each country.

TotalEnergies applies the same investment discipline, governance standards and risk management processes to all its projects worldwide, including in Mozambique and Uganda.

Question 6:

- i. *There is no information in TotalEnergies annual and climate reports and annexes about the exact amount of investments in renewables only. This is due to the fact that TotalEnergies includes both renewables and fossil gas power in its Integrated Power Segment. Can you please detail the investments ONLY in renewables (solar, onshore wind, offshore wind) for the years 2023-2025 and the planned investments ONLY in renewables for the year 2026 and beyond?*
- ii. *Can you please also detail the investments ONLY in gas power (CCGT gas power/storage) for the years 2023-2025 and the planned investments ONLY in gas power for the year 2026 and beyond?*
- iii. *In its 2025 annual report, TotalEnergies states that it cannot formulate "Net Zero" targets for the year 2050 as defined by the current European reporting standards and in line with 1.5 degrees. Does this mean TotalEnergies is still working on new 2050 net-zero targets with pathways not in line with 1.5 degrees? Or will TotalEnergies abandon the idea of net-zero completely?*
- iv. *The relative importance of electricity in the overall energy mix has been stagnating at currently 8% (share of total production), with decreasing growth rates in the past three years*. How do you plan to reach your goal of an electricity share of 20% of overall energy production at current rates of investments considering the rising costs, supply chain bottlenecks for both renewables and new gas fired power projects? *YOY Growth was 20% in 2023, 17% in 2024, and 14% in 2025. according to ESG databook 2025-2026.*

- v. *In your latest climate and annual report TotalEnergies lowered its 2030 renewable capacity target from 100 GW to 80 GW. Taking into account the average renewables capacity growth rate in the last three years, this target would still be out of reach. For 2026, approximately \$1 billion from "Integrated Power" investments will flow into the EPH deal, meaning it will largely go toward investments in fossil fuel-fired power plants. The rest of investment in the "Integrated Power" sector, which includes both renewables and gas power, will be cut in half compared to the full Integrated Power investments in 2023, dropping to just \$2.5 billion. Taking this into account: How do you plan to reach the already lowered renewables capacity target of 80 GW with this investment rate?*

Answer to question 6:

Regarding questions i and ii, detailed information on the Company's investments is disclosed at the level of the Integrated Power segment, which combines renewable electricity (solar, onshore and offshore wind) and flexible power generation assets (CCGT, storage).

For more information on the Company's investments in this segment, please refer to the [Universal Registration Document 2025](#) of the Company, in particular to the following sections:

- Section 1.2.2 – A two-pillar multi-energy strategy (p.15);
- Section 1.2.7 – Our major development in electricity: an integrated approach (p.20);
- Section 1.2.10 – Disciplined and Sustainable Investments to Support our Strategy (p.21);
- Section 1.4 – Our investment policy (p.36); and
- Section 2.4 – Integrated Power segment (p. 101).

Regarding question iii, please refer to Section 1.2.3 "TotalEnergies' ambition in terms of sustainable development and energy transition towards carbon neutrality, together with society" (pp. 15-17) of the Universal Registration Document 2025.

Regarding question iv, The Company's objective to increase the share of electricity in its overall energy production to around 20% by 2030 is supported by a clear and consistent transition strategy set out in the Universal Registration Document 2025. For more information, please refer to Section 1.2 "Our transition strategy" (p. 15) of the Universal Registration Document 2025.

Regarding question v, the Company confirms its target to reach around 80 GW of gross installed renewable electricity generation capacity by 2030, as disclosed in its Universal Registration Document 2025.

Further information on the Company's Integrated Power development strategy can be found in Sections 1.2 "Our transition strategy" and 1.4 "Our investment policy" of its Universal Registration Document 2025.

Courrier reçu de LBP AM, ABN-AMRO Investment Solutions, CNP Assurances, ERAFP, Fonds de réserve pour les retraites, La Financière de l'Echiquier, PFA Pension et Van Lanschot Kempen

Le Président du Conseil d'administration a reçu le 26 mai 2026, par lettre recommandée avec AR envoyée le 20 mai 2026, 7 questions écrites de la part de LBP AM, ABN-AMRO Investment Solutions, CNP Assurances, ERAFP, Fonds de réserve pour les retraites, La Financière de l'Echiquier, PFA Pension et Van Lanschot Kempen à laquelle était jointe la preuve de la détention de sept millions quatre cent quarante et un mille deux cent soixante et onze (7 441 271) actions de la Société.

Questions:

In 2026, TotalEnergies suppressed its “ambition to achieve global net carbon neutrality (S1+2+3) together with society by 2050”, after having suppressed in 2025 its target for reducing Scope 3 emissions from oil activities (-40% by 2030) dating back from 2023. The company explained that “the pathways to [its] carbon neutrality ambition must be reassessed and adapted overtime in line with the evolution of the global energy system”.

These prior targets aimed to match and reflect the company’s long-term views about its progressive diversification of its energy mix, both from a production and sales perspective (target energy mix produced for 2030: 40% oil products, 40% gaz, 20% electricity and low carbon molecules⁷, target energy mix sold for 2030 : 30% oil product, 50% gaz, 20% low carbon molecule, <1.5M Mboe/d of oil produced and sold by 2030⁸, and its 2050 ambition of mix of energy sold : 25% low carbon molecules, 50% renewables and electricity, 18% gaz and 7% oil⁹).

Meanwhile, the company has demonstrated its capacity to yield positive returns for investors through its integrated energy business unit (12% target ROACE¹⁰), with increased exposure to power and low carbon molecules also offering a strategic diversification hedge against long term declining demand perspectives, notably for the oil market, and against oil and gas volatility.

Yet, the company has reduced its low carbon capex, from 5,8mds\$ in 2023 to 4,8mds\$ in 2024 and 3,5mds\$ in 2025, coupled to an average reduction in the projected green share of capex from ~33% (~5.5G\$ low carbon investments for 2024-2028¹¹) to ~27% (~4G\$ low carbon investments for 2027-2030, including 1G\$eq in shares to EPH¹²). It also reduced its planned renewable electricity production ambitions from about 90 tWh produced by 2030,¹³ to about 73 tWh by 2030¹⁴.

In this context:

⁷ TotalEnergies SCR report 2024

⁸ SCR 2023

⁹ SCR 2024

¹⁰ SCR 2026

¹¹ SCR 2025

¹² SCR 2026

¹³ SCR 2024

¹⁴ SCR 2026

Question 1:

Could the company clarify which portion of its "low carbon investments" for 2027-2030 it is ambitioning to allocate to renewable energy generation and electricity storage (specifying maintenance and new developments)?

Answer to question 1:

At the end of 2025, TotalEnergies has reached a gross installed production capacity of 34 GW of renewable electricity, including close to 2 GW of storage, and is actively pursuing the development of these activities to bring this capacity to 80 GW by 2030.

TotalEnergies will allocate its low-carbon investments over the 2026–2030 period in order to achieve its strategic objective of developing a large-scale electricity business, representing approximately 20% of its energy sales by 2030 with a net electricity production of around 100–120 TWh, while targeting a 12% return on capital employed. Within this frame, the majority of electricity production will come from renewable sources (around two thirds), complemented by flexible assets, notably battery storage and gas fired power plants, to ensure reliability and system balance and to be able to provide its clients with clean firm power.

To this end, the Company plans to allocate \$3 to \$4 billion per year mainly to the Integrated Power segment for the period 2026-2030, including approximately \$1 billion per year on average over five years in shares as part of the transaction with EPH. The proportion of investments allocated to renewables and storage will be determined depending on the production and profitability targets abovementioned.

Question 2:

How does the Board strategically justify the planned reduction in renewable electricity generation capex, notably with respect to long term future earnings resilience?

Answer to question 2:

The Company maintains unchanged its production targets by 2030 and notes that it is capable of achieving them with \$3 to \$4 billion investment per year, given, in particular, its strategy more focused on markets where the Integrated Power model can be deployed most effectively and the decline in battery storage costs observed over the past two years. The Company does not measure its transition strategy in the light of the amount of CAPEX that would be devoted solely to renewable energies, but rather in light of its goal of reducing the carbon intensity of its energy product sales, which involves reaching the targets for share of electricity in its sales mix and profitability of its Integrated Power segment.

Question 3:

Does the Board consider that the 2050 ambition for mix of energy sold presented in 2024 remain the company's current 2050 mix ambition?

Answer to question 3:

The Company has never set itself a precise ambition for its energy mix by 2050, but has presented in order to illustrate a possible path toward carbon neutrality, in particular in the 2024 Universal Registration Document, "a vision of what the energy mix could be", reflecting a forward-looking perspective rather than a fixed ambition.

The Company has also underlined, in the frame of its sustainability report required by the CSRD, that the pace of the energy transition remains uncertain and depends on multiple external factors, including public policies, technological developments, geopolitical dynamics, cost trajectories and consumer behaviors.

As stated in the [Sustainability & Climate 2026 Progress Report](#) (the S&C 2026 report), the pathways to our carbon neutrality ambition, together with society, will need to be reassessed and adapted over time and the energy transition requires the participation of all stakeholders, from regulatory authorities to end customers and industrial players.

In this context, insofar as the energy transition is not linear and depends on multiple external factors, in order to avoid the misunderstandings underlying the question, the Company considers it preferable not to present a deterministic view of the long-term (2050) energy mix. However, TotalEnergies reaffirms its balanced strategy based on these two pillars, which remains unchanged, as well as its 2030 targets, which continue to guide the execution of its transition strategy.

Question 4:

Could the Board specify the concrete indicators, thresholds or market signals it monitors that would trigger a re-acceleration of low-carbon investments, and how these are integrated into capital allocation decisions?

Answer to question 4:

The Board of Directors regularly reviews strategic orientations and associated risks and opportunities, including during its annual strategy seminar. At this seminar, the Board of Directors reviews in particular key strategic topics such as the Company's strategic environment, changes in energy markets, update of the benchmarking of major companies' strategies and utilities, as well as progress accomplished in implementing the Integrated Power strategy.

Accordingly, TotalEnergies' capital allocation takes into account the evolution of energy systems, technologies and markets. In light of the observed path of the global energy transition, the Company considers that its two-pillar strategy and associated capital allocation remain well aligned with prevailing trends in global energy markets.

For more information, please refer to the section "A Resilient Portfolio" in the S&C 2026 report (p.35).

Question 5:

How can the Board secure its investor base that the company will be able to meet, rather than cancel, its target for Lifecycle Carbon Intensity of energy sales (-25% by 2030)?

Answer to question 5:

First, the Company underlines it has maintained its targets set for 2030 for reducing emissions worldwide as presented in its Ambition presentation earlier this year (please refer to the S&C 2026 report on pages 20 to 22): a 40% net reduction of its scope 1+2 operated emissions compared to 2015, a 80% reduction of its operated methane emissions in 2030 or sooner compared to 2020 and a 25% reduction of its life cycle carbon intensity (CI - scope 1+2+3) of the energy products sold to its customers compared to 2015.

As shown through our 2025 achievements, the Company is on track to reach them: 33.1 Mt CO₂e for Scope 1+2 operated emissions, a 65% reduction for operated methane emissions and a 18.6% reduction for CI.

Specifically, the achievement of the 2030 CI target is consistent with the achievement of the mix of energy production and sales targets for 2030, which are unchanged and for which the Company is very much on track. It should be noted that the Board of Directors has decided to incorporate the IC indicator into the performance conditions for performance shares granted in 2026, with a three-year target of achieving a 22% reduction compared to 2015. The Board of Directors intends to maintain this criterion, which accurately reflects the reality of the implemented transition strategy, for performance shares plans in the coming years.

Question 6:

Could the Board specify its timeline for publishing its interim climate targets between 2030 and 2050, confirm to investors that it will publish post 2030 milestones for all its current 2030 targets, and briefly explain the process for elaborating these targets?

Answer to question 6:

The Board of Directors has decided that, at this stage, the Company's priority is to consistently deliver the balanced strategy based on two pillars and the targets set for 2030 for reducing emissions worldwide (as mentioned in answer to question 5 above). The Board of Directors wishes to define the objectives for the decade 2030-2040 based on the results effectively achieved over the decade 2020–2030.

The Company internally plans its medium-term production, sales and emissions targets for five-year periods. It is still too early to define and publish reliable enough targets for the period beyond 2030, looking out to 2040. Reduction in operated greenhouse gas emissions (Scopes 1+2), operated methane emissions, and the IC indicator of energy products sales are intended to remain the key indicators for measuring the Company's progress in implementing its "more energy, less emissions" strategy.

Question 7:

Can TotalEnergies commit to align its lobbying activities in line with the objectives of the Paris agreement? Can TotalEnergies report its positions and association memberships in a dedicated report, detailing, for memberships, how TotalEnergies assess the alignment of their positions against those of the company, and, in case of misalignment, the actions it takes?

Answer to question 7:

As explained in the S&C 2026 report (in the section dedicated to Advocacy and Sector Initiatives in Support of the Energy Transition on page 41), TotalEnergies is an active participant in both national and international business and industry associations. Since 2019, we are publishing our six principles on our responsible commitment to climate change within industry associations.

Our 6 key principles:

1. TotalEnergies recognizes the link established by science between human activities, in particular the use of fossil fuels, and climate change.

2. TotalEnergies recognizes the Paris Agreement as a major step forward in the fight against global warming and supports the initiatives of the implementing States to fulfill its aims.
3. TotalEnergies supports the implementation of carbon pricing mechanisms.
4. TotalEnergies supports policies, initiatives and technologies aimed at promoting the development of renewable energies and sustainable bioenergies (biofuels, biogas) as well as energies and technologies aimed at decarbonizing industrial processes and transportation.
5. TotalEnergies promotes the role of natural gas as a transition fuel, in particular as a replacement for coal. TotalEnergies supports policies aimed at measuring and reducing methane emissions aiming for zero methane emissions.
6. TotalEnergies supports the carbon offset mechanisms necessary to achieve carbon neutrality, through organized and certified markets ensuring the quality and sustainability of carbon credits. TotalEnergies promotes a policy of reducing greenhouse gas emissions.

In 2024, TotalEnergies published a report presenting the detailed results of the associations review. It can be found on the Company's website (available [here](#)).

Every two years, TotalEnergies lists its memberships in industry associations and is assessing the six principles for a selection of them.

In the first half of 2026, we will publish the results of this new review covering a selection of more than 100 associations in over 20 countries. From now on, an annual interim review will also be carried out on the associations selected during the comprehensive listing every two years.

Courrier reçu de M. Christophe ZELLER

Le Président du Conseil d'administration a reçu le 26 mai 2026, par lettre recommandée avec AR envoyée le 21 mai 2026, 4 questions écrites de la part de M. Christophe ZELLER à laquelle était jointe la preuve de la détention d'une (1) action de la Société.

Questions :

Contexte :

Le déclin général de l'intérêt des énergies électriques intermittentes et non pilotables trouve un regain d'attention à la fois pour les industriels qui s'y investissaient et à la fois dans la sphère politique européenne qui doute maintenant de son efficacité.

Les interconnexions voulues par Bruxelles consistent à asservir un pays, qui tenterait de maîtriser son propre mix électrique, à la doxa européiste et notamment à imposer à ce pays les instabilités des ENRi des pays où ce type de production est dominant comme en Allemagne ou en Espagne.

La Norvège et la Suède en ont fait les frais en novembre 2024 avec le Dunkelflaut allemand : Cela a débouché sur un incident diplomatique où la ministre de la Suède a déclaré qu'elle en avait assez de cette situation que leur faisait vivre l'Allemagne ; et ces deux pays du Nord sont en train de réviser très sérieusement leur politique d'interconnexion.

En ce qui concerne la France, l'Allemagne – via des boucles clandestines passant par la Belgique – nous sature nos « interco » de ces courants fantômes.

Vous voyez que le Portugal et l'Espagne sont en train de rejeter les conséquences de leur politique énergétique imbécile (le blackout) sur la France en se plaignant d'interconnexions insuffisantes ; un flou général règne sur les origines techniques du blackout en raison des conséquences politiques sur la pérennité de la filière dont notre société fait partie et qui défend ce pré carré bec et ongle contre toute logique et toute prudence.

Question 1 :

La question du démantèlement des parcs éoliens et photovoltaïques se pose déjà de façon comptable. Plusieurs sociétés de parc éolien de votre environnement fiscal ne publient pas leurs comptes ou bien usent illégalement du droit des PME à permettre que leurs comptes ne soient pas publiés dans leur greffe de ressort. S'ils le sont, les provisions pour démantèlement, dette certaine et future, n'y apparaissent pas ou sont insuffisantes.

Dans d'autres cas, les sociétés de parcs sont déclarées comme un établissement, et donc mutualisés dans une structure d'accueil où les obligations de chacun d'eux ne sont plus individualisées. Néanmoins, il s'agit des parcs anciens acquis par croissance externe et, fort heureusement ce n'est pas le cas des nouveaux parcs français plus récents.

Nous vous avons déjà posé la question en 2024, votre réponse n'ayant pas détaillé ces sujets nous reconduisons ces questions concernant l'obligation des provisions pour démantèlement qui, en aucun cas, ne peut correspondre à la garantie qui leur est associée lors de leur autorisation d'exploiter une ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement).

Réponse à la question 1 :

Toutes les sociétés porteuses des projets de centrales éoliennes situées en France de TotalEnergies Renouvelables France prennent en compte une provision pour démantèlement conformément aux dispositions en vigueur et au cadre légal et comptable existant en France, validée par les Commissaires aux comptes.

A noter qu'émerge un marché de la seconde main qui donne une valeur croissante aux turbines après leur démantèlement. Cette vente des actifs en fin de vie constituera un complément de rémunération pour les sociétés porteuses des projets (SPV) à la fin de leur exploitation.

Question 2 :

Avant d'aborder les questions d'intermittences, de nombreux pays renoncent à l'usage des productions d'énergie électrique renouvelables intermittentes et non pilotables pour des raisons techniques, économiques ou politiques. C'est le cas des USA dont les marchés sont très importants pour notre société, en particulier l'abandon de l'éolien en mer par M. D. Trump.

C'est aussi le cas de plusieurs pays européens qui ont décidé en 2024, 2025 et davantage encore au premier trimestre 2026 de renforcer leur capacité nucléaire.

Comment voyez-vous cette évolution et quelles sont les conséquences que vous en tirez à long terme pour notre société ?

Réponse à la question 2 :

Nous n'interprétons pas l'évolution actuelle comme un renoncement aux énergies renouvelables, mais comme l'entrée dans une phase de maturité de la transition énergétique. L'enjeu n'est plus seulement de déployer des capacités, mais de construire un système électrique décarboné qui soit également fiable, compétitif et robuste.

L'électrification des usages implique de combiner les renouvelables avec des solutions de stockage, de flexibilité, des réseaux renforcés et, selon les contextes nationaux, des capacités pilotables telles que le nucléaire.

Dans ce cadre, le regain d'intérêt pour le nucléaire dans plusieurs pays européens ne s'oppose pas au développement des renouvelables ; il traduit au contraire la nécessité d'un mix équilibré et diversifié.

Les renouvelables ont toute leur place dans cet équilibre, mais leur intégration à grande échelle suppose d'améliorer leur insertion dans le système électrique (par exemple, l'arrêt en cas de prix négatifs) et de rééquilibrer la répartition des risques entre l'État et les producteurs afin de limiter la charge portée par la collectivité.

Pour TotalEnergies, cette évolution conforte pleinement la stratégie d'Integrated Power : il s'agit non seulement de produire des électrons bas-carbone, mais de garantir à nos clients une électricité disponible, compétitive et fiable dans la durée.

Question 3 :

La décision de reporter la définition de la politique française de l'énergie dans la PPE3 a été reportée à plusieurs reprises. Les hésitations des politiques soutenant une PPE traditionnelle européenne pro éolienne proposant un triplement des capacités de 2020 pour 2035 constituent une faille dans le tout éolien tandis que les opposants plaident pour l'arrêt des subventions tant terrestres que maritimes.

Il y va de quelques 50 milliards d'économie par an comme le montant des institutions comme le Céréme ou la FED (Fédération de l'Environnement Durable) et cela correspond à 50 % de la partie budgétaire du déficit national. Pour Rappel, Enedis et RTE mentionnent 200 Mds d'euro pour le réseau qui seront à la charge des consommateurs.

Les investissements dans l'éolien ont pour conséquence d'augmenter le coût de l'énergie pour les consommateurs.

Notre société prévoit-elle de réduire ses investissements dans ce domaine de l'énergie intermittente et non pilotage et si non, pourquoi ?

Réponse à la question 3 :

La transition énergétique repose sur une électrification croissante des usages, qui rend indispensable le développement de nouvelles capacités de production bas-carbone, en particulier renouvelables.

La PPE3 s'inscrit dans cette dynamique en traçant une trajectoire de transformation du système électrique. Pour l'éolien terrestre, elle prévoit un rythme de déploiement de l'ordre de 1,2 GW par an, cohérent avec les tendances actuelles, portant la capacité installée d'environ 24 GW en 2025 à 35 GW en 2035.

Il convient à cet égard de rappeler que le développement des énergies renouvelables ne se traduit pas mécaniquement par une hausse des prix de l'électricité. Au contraire, la diversification du mix et l'abondance des capacités constituent un facteur de stabilité des prix : l'avantage de prix d'électricité dont bénéficie la France par rapport à ses voisins européens s'explique précisément par la complémentarité entre nucléaire et renouvelables.

Cette trajectoire suppose néanmoins d'accompagner l'intégration des renouvelables à grande échelle, selon trois axes :

- ✓ Renforcer l'insertion des renouvelables dans le système électrique. Des évolutions réglementaires récentes vont dans ce sens : la loi de finances 2025 prévoit ainsi que les installations de plus de 10 MW devront interrompre leur production en cas de prix négatifs, introduisant une forme de pilotabilité à la baisse. Cette capacité à moduler la production contribue directement à la stabilité du réseau et à la gestion des surproductions, aux côtés d'autres outils de flexibilité tels que le stockage par batteries. Elle illustre l'évolution du rôle des renouvelables, désormais pleinement intégrées dans une logique d'optimisation du système électrique.
- ✓ Rééquilibrer le partage des risques entre l'État et les producteurs, afin de réduire progressivement les soutiens publics. TotalEnergies plaide à cet égard pour : (i) orienter les financements vers les projets les plus efficaces, en priorisant les subventions pour les grandes installations et les technologies les plus matures — éolien terrestre, éolien *offshore* posé, photovoltaïque au sol —, afin de maximiser les effets d'échelle ; (ii) encourager une coordination accrue entre production, réseaux et flexibilités, condition essentielle pour maximiser la valeur des investissements et limiter les coûts pour la collectivité.

- ✓ Maîtriser les coûts et sécuriser la robustesse des projets, condition sine qua non d'un développement à grande échelle. L'éolien en mer illustre bien cette exigence : filière à fort potentiel, mais capitalistique et inscrite dans des cycles longs, elle requiert une rigueur particulière en matière de conception et d'exécution.

Dans ce cadre, la stratégie de la Compagnie est de construire un portefeuille d'actifs renouvelables (principalement solaire, éolien terrestre, éolien *offshore*) et flexibles (CCGT, systèmes de stockage par batterie) compétitif afin de fournir à ses clients une électricité bas carbone disponible 24h/24 (Clean Firm Power), de développer son activité de trading d'électricité et de répondre à la demande croissante des data centers.

Question 4 :

Nous examinons vos responsabilités en cas d'un blackout électrique et en particulier français.

Les origines du blackout espagnol ont été formalisées. Les réseaux électriques haute-tension européens ont été interconnectés d'une manière inconsidérée selon certains experts en expliquant qu'ils augmentent la fragilisation de l'ensemble même en isolant les zones de fréquence stabilisée à 50 hz. A l'intérieur même de ces grandes zones (deux pour la France), le réseau de transport français est lui-même en « interco » et cellules.

Dans chaque zone autonome, on conserve la fréquence de 50hz plus ou moins 2 hz en ajustant la production à la consommation. Si un parc éolien n'a tout d'un coup plus de vent, on observe une perte de tension sur la zone en même temps qu'une perte de fréquence. Inversement si tous les parcs éoliens produisent en même temps, en rappelant que contractuellement ils ont une priorité d'injection dans le réseau, alors la tension et la fréquence monte. Au-delà des limites fixées au 50 hz, la cellule est isolée automatiquement, provoquant une baisse de tension dans les cellules adjacentes.

Tout cela aboutit à un blackout local, régional ou national.

Dans cette perspective, comment notre société évalue-t-elle, en termes bilanciaux, ses coresponsabilités, se trouvant impliquée dans des désastres énergétiques, économiques et sociaux ?

Réponse à la question 4 :

Notre analyse des risques liés à un blackout électrique repose sur une double lecture. L'interconnexion croissante des réseaux européens constitue en effet un facteur de complexité mais elle est avant tout vue comme un levier de résilience. Nous participons activement à travers nos moyens de production pilotable aux mécanismes mis en place par les gestionnaires de réseaux de transport d'électricité pour réguler la fréquence et ajuster en temps réel la production électrique.

Par ailleurs, au regard de l'exposition géographique de nos moyens de production, les données consolidées du portefeuille montrent que notre empreinte reste limitée dans chacun des pays où nous sommes présents. Nous appliquons au secteur Integrated Power la même approche qu'en matière de production pétrolière et gazière, à savoir la diversification qui permet une bonne répartition des risques : en France, Belgique, Espagne, Allemagne, au Portugal et au Royaume-Uni, nos capacités installées dans ces pays représentent au maximum 5% du pic historique de consommation de chaque pays entre 2015 et 2024. Cette dispersion géographique et la bonne répartition de nos actifs de production (renouvelables et flexibles) contribuent mécaniquement à limiter notre exposition à une contribution potentielle à un déséquilibre du système électrique européen.

Nous attirons aussi votre attention sur le fait que les projets renouvelables sont désormais incités à ne pas produire en cas de prix négatifs causés par un surplus de production vis-à-vis de la demande. Ainsi pour les projets éoliens en mer tels que Centre Manche 2, le modèle de contrat de complément de rémunération prévoit des clauses incitant le producteur à ne pas produire pendant les heures où les prix spot sont négatifs. Ce type de clause participe à améliorer la gestion des réseaux électriques par les gestionnaires de réseaux et minimiser les risques de blackout.